



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets
Exercice 2022



Les couts du service en €/hab

107.90 €/hab.*

Pour collecter,
traiter et valoriser
(France : 89 €*)

*Données de l'année n-1 car basées sur les
comptes administratifs votés en juin :
- CCPI : 2020 validées par l'ADEME
- France : 2014 pour collectivités semi-
rurales

Les déchets Chiffres clés 2022 Synthèse du rapport annuel



Les ordures ménagères
185 kg/hab.
Soit 10 141 tonnes
(222 kg/hab. dans le Finistère en 2019)



48.72 €/hab.*
(France : 53 €*)

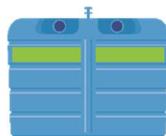
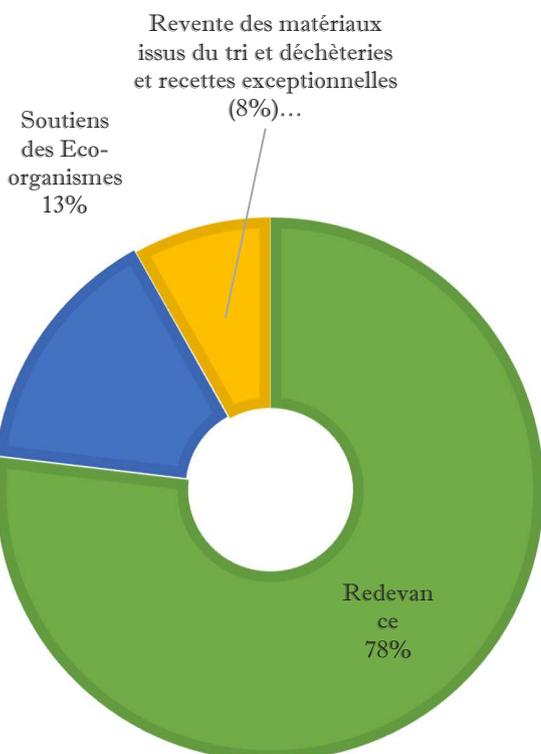


Les déchets recyclables
56 kg/hab.
Soit 3 051 tonnes
(57 kg/hab. dans le Finistère en 2019)



14.19 €/hab.*
(France : 7 €*)

Comment est financé le service



Le verre
54 kg/hab
Soit 2 948 tonnes
(48 kg/hab. dans le Finistère en 2019)

0,63€/hab.*
(France : 1 €*)



Les déchèteries
511 kg/hab.
Soit 27 946 tonnes
(438 kg/hab. dans le Finistère en 2019)

44.36 €/hab.*
(France : 22 €*)

TABLE DES MATIÈRES

1. <u>INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS</u>	5
1.1. TERRITOIRE DESSERVI	5
1.2. COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	6
1.2.1. BENEFICIAIRES DU SERVICE.....	6
1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES.....	7
1.2.2.1. COLLECTE EN PORTE A PORTE	7
1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :.....	8
1.2.2.3. LES DECHETERIES.....	11
1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	13
1.3.1. LES MOYENS HUMAINS.....	13
1.3.2. LES MOYENS MATERIELS.....	13
1.4. LES CHIFFRES CLES	14
2. <u>LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS</u>	16
2.1. EVENEMENTS MARQUANTS	16
2.2. LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS ORGANIQUES.	16
2.3. LES AUTRES ACTIONS DE PREVENTION	17
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE	20
2.4.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	20
2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MENAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS	21
2.4.3. QUALITE DU TRI ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	22
2.4.3.1. EVOLUTION DE LA QUALITE DU TRI	22
2.4.3.2. SUIVI DE TOURNEES DE COLLECTES SELECTIVES	22
2.4.3.3. SENSIBILISATION ET INFORMATION DES USAGERS.....	24
2.5. LES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES	27
3. <u>ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS</u>	30
3.1. L'INCINERATION	30
3.2. LE TRI DES DECHETS MENAGERS	31
3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX	31
3.2.2. CENTRES DE TRI : PRODUCTION DES MATERIAUX	32
3.3. LE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX	33
3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	33
3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MELANGE	34
3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE	34
3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	35
4. <u>COUT DU SERVICE PUBLIC</u>	36
4.1. BUDGET DU SERVICE	36
4.2. REPARTITION DES COUTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX	39
4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MENAGERES	42
4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES AU 31.12.22	45
5. <u>ANNEXES</u>	47

FLUX 1 : LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	51
FLUX 2 : RECYCLABLES.....	51
LA CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE	54
TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2022	56
(RECLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)	56
TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2020 A 2022.....	57

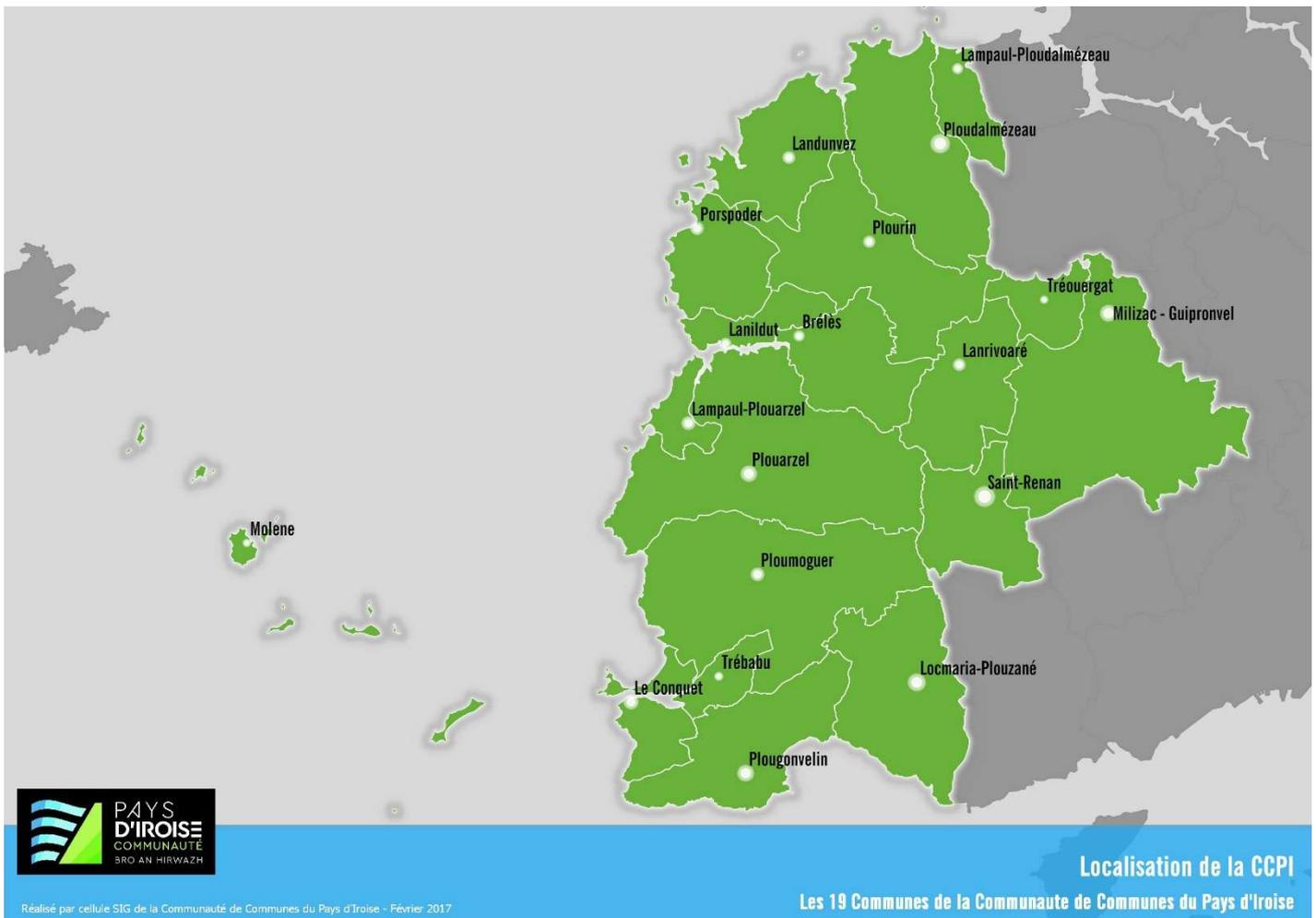
1. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

La CCPI assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de l'ensemble de ses 19 communes membres, y compris l'île Molène (collecte, tri, traitement, valorisation).

Sauf impossibilité physique ou technique, tous les habitants et immeubles sont desservis :

- les ménages ;
- les commerces, entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ;
- les bâtiments et services publics ;
- les campings, terrains à caravanes.



1.2. COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1.2.1. BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

Population C.C.P.I. :

Sans double compte : 49 753 habitants (INSEE 2022).

Population DGF 2022 : 54 961 habitants.

Population saisonnière (juillet et août) évaluée à 50 000 habitants avec des pointes début août à 55 000 habitants.

Cette Population représente 26 019 redevables répartis ci-dessous :

Particuliers	24 872
Professionnels (y compris services publics)	877
Total	25 749
% Particuliers	96.6%
% Pro	3.4%

NB : Les déchets assimilés

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » à des déchets ménagers, qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets provenant des services communaux (marchés, écoles, mairies), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, au porte à porte, avec des contenants de même nature (bacs individuels à roulettes de capacité variable en fonction de l'activité).

Les tonnages assimilables aux ordures ménagères sont intégrés dans les tonnages des tournées pour les ménages. Ils peuvent être évalués à 18 % du volume collecté par les bennes.

Les commerçants peuvent, par convention, avoir une fréquence de collecte adaptée à leur activité, notamment ceux qui subissent des fluctuations saisonnières. Cette fréquence peut aller d'une collecte hebdomadaire à une collecte quotidienne.

La circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement), impose aux producteurs ou détenteurs de quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets (c'est-à-dire + de 50% de la masse des déchets considérés) de mettre en place :

- *Un tri à la source et une valorisation organique,*
- *Ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.*
-

Cette obligation concerne depuis le 1er janvier 2015 les personnes qui produisent ou détiennent des quantités de biodéchets supérieures à 10 tonnes/an et de déchets d'huiles alimentaires à 150 litres/an. Au 1^{er} janvier 2023, l'obligation de tri à la source des biodéchets concernant les producteurs

de plus de 5 Tonnes par an, et au 1^{er} janvier 2024, cette obligation concernera tous les producteurs de biodéchets, (y compris les ménages)

De plus, Un décret, publié le 10 mars 2016, fixe les bases réglementaires permettant la mise en œuvre du tri à la source et de la collecte séparée de ces déchets par les entreprises. Les gros producteurs de déchets doivent mettre en place un tri et organiser la collecte pour les cinq types de déchets visés. Quant aux petites entreprises, elles ne devront progressivement trier que le papier.

Le coût de la redevance qui leur est facturée tient compte du service assuré.

D'autres déchets appelés Déchets des Artisans et Commerçants (DAC) et Déchets Industriels Banals (DIB) sont collectés dans les déchèteries, ces dépôts sont facturés aux artisans.

1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES

	Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaires	Déchèterie
Ordures Ménagères Résiduelles	C 0.5 à C1	C 1 hors vacances scolaires C2 à C3 pendant les vacances scolaires	Accès sans limites à 5 déchèteries sur le territoire
Recyclables en mélange	C 0.5	C 1 hors vacances scolaires C2 à C3 pendant les vacances scolaires	
Verre		En fonction du taux de remplissage	

*C0.5 : collecte bimensuelle (collecte tous les quinze jours), C1 toutes les semaines etc...

1.2.2.1. COLLECTE EN PORTE À PORTE

Modalités et Fréquence de collecte

Tous les habitants sont desservis en porte à porte ou en points de regroupement. Le contenant est le bac individuel à roulettes dont la capacité tient compte du nombre de personnes desservies par immeuble ou foyer fiscal.

Des bacs collectifs sont disposés auprès de certains bâtiments publics ou centres de vie.

La collecte de référence est donc la collecte tous les 15 jours (Formule A).

En 2015 a été proposé aux usagers du service d'élimination des déchets une formule de collecte des OMr toutes les semaines toute l'année (Formule B) ou seulement sur la période de juillet/août (Formule C).

Nombres d'usagers par formule :

	2022	
<i>FORMULE A</i>	24 459	95.0%
<i>FORMULE B</i>	54	0.2%
<i>FORMULE C</i>	359	1.4%
<i>Professionnels</i>	877	3.4%
	25 749	100.0%

Soit 463 de plus par rapport à 2021, à noter une baisse de professionnels (36)

Certains artisans sont collectés plusieurs fois par semaine. La fréquence de collecte ainsi que les modalités de mise à disposition des bacs sont régies par une convention.

Les bacs collectifs publics et les terrains de camping sont collectés 4 fois à 5 fois la semaine en juillet et en août.



Collecte bacs 140 litres



Equipement en bac jaune (point de regroupement)



Collecte Recyclables en Porte-Porte

1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :

Le territoire du pays d'Iroise dispose de points d'apport volontaires sur le territoire où les usagers peuvent déposer leurs déchets sans contraintes d'accès ni de jours de collecte.

Chaque point d'apport volontaire est cartographié.

Ces fiches sont disponibles sur le site internet de la CCPI à la rubrique Déchets/La collecte de vos déchets et les consignes de tri. :

<https://www.pays-iroise.bzh/environnement-eau-dechets/dechets/805-collecte-om-tri-cs>

	OMr	Recyclables	Verre
Exploitation	Régie		
Enterrés	36		
Aériens	13		
TOTAL	49	91	159

Un point d'apport volontaire peut comporter en fonction des besoins plusieurs colonnes aériennes et/ou enterrés.

En 2013, un programme d'installation de colonnes enterrées s'est développé sur le Pays d'Iroise. Les colonnes enterrées OMr font l'objet d'une collecte hebdomadaire et plus si nécessaire. En période estivale, les conteneurs OM en Apport Volontaire sont collectés jusqu'à 3 fois par semaine.



Conteneur enterré Ordures Ménagères



Conteneurs enterrés Recyclables et Verre (et OM)



Collecte Conteneur Recyclables

Les conteneurs Verre sont collectés en régie par un camion polybenne (30 m³), leur contenu est vidé dans les fosses de transit situées dans les déchèteries de Plougonvelin et de Plourin. Les recyclables collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés au centre de tri du Spenot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques et dirigés vers le centre de tri Triglaz à Plouédern.



Déchargement Recyclables en Porte-Porte

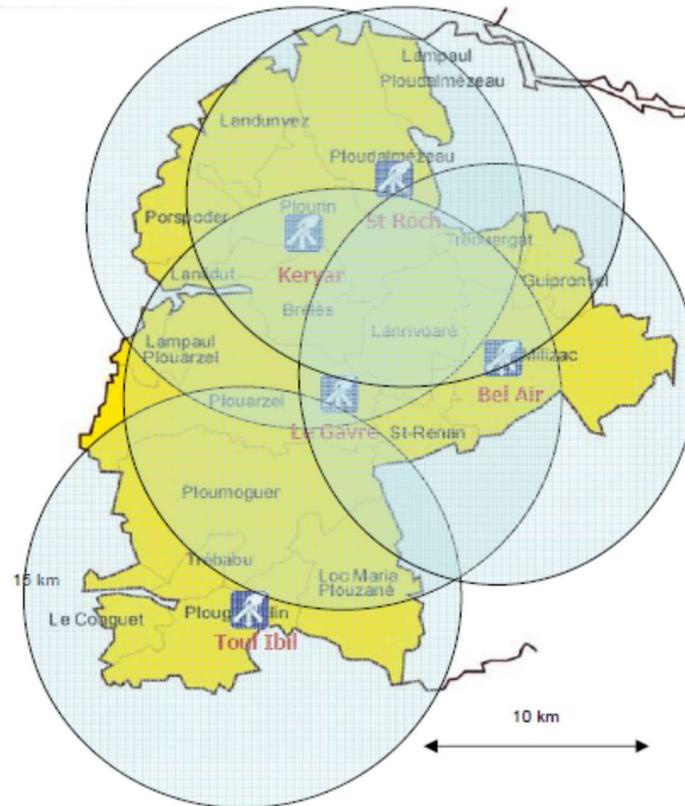


Réacheminement centre de tri Triglaz

1.2.2.3. LES DÉCHÈTERIES

5 déchèteries communautaires sont réparties sur le territoire :

- LE GAVRE - Plouarzel
- TOUL IBIL - Plougonvelin
- BEL AIR - Milizac
- SAINT ROCH - Ploudalmézeau
- KERYAR - Plourin



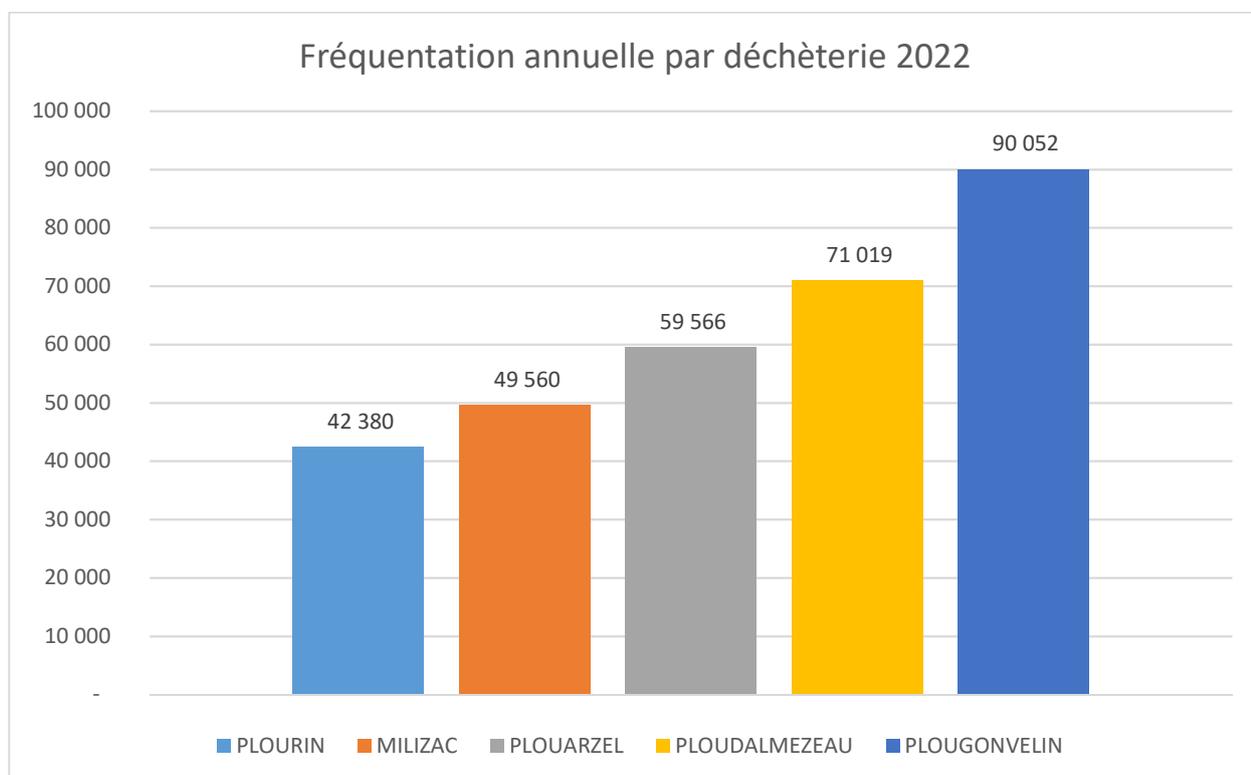
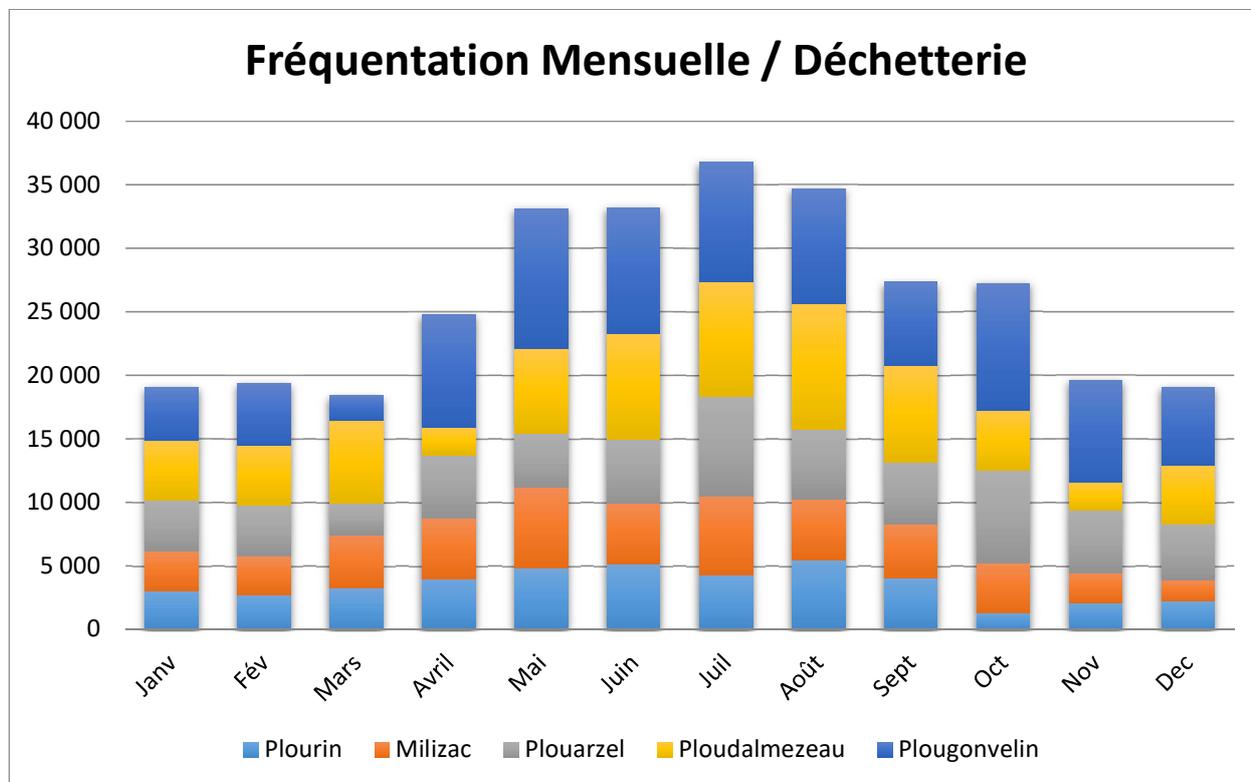
Nombre de déchèteries	5
Tonnage global entrant	27 946 tonnes*
Mode d'exploitation "haut du quai"	Prestataire : Tribord
Mode d'exploitation "bas du quai"	CCPI
Jours d'ouverture	6.5 jours/7
Accueil Déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	Oui (payant)

*En baisse par rapport à 2021 mais il n'y a pas eu de traitement des déchets vert en décembre, cependant pas de report constaté sur janvier 2023.

Fréquentation des déchèteries

Tribord communique mensuellement le nombre de passages en déchèteries ainsi 312 577 usagers ont fréquenté les déchèteries communautaires en 2022 soit une hausse de la fréquentation de 1.6% par rapport à 2021.

Ces données issus d'un comptage manuel des agents d'accueil en déchèteries sont perfectibles mais donnent des tendances.



La déchèterie de Plougonvelin représente 29% de la fréquentation totale en hausse de 8% par rapport à 2021. Celle de Plourin représente 14% de la fréquentation totale en baisse de 14,4%.

1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

1.3.1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte en porte à porte et de transfert des déchèteries est une régie communautaire assurée par du personnel territorial et du personnel de droit privé. Il n'y a pas eu de changement en 2022.

Effectifs au 31/12/2022 (Hors personnel de Direction)	
Collecte porte à porte et agents polyvalents	24
Collecte à Molène	1
Collecte sélectives et transfert déchèterie	5
Encadrement	1
Gestion des bacs/ambassadeur de tri	2
Animatrice prévention	1
Service Redevance déchets	1
Total	35

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers, ou par des agents d'autres services communautaires.

1.3.2. LES MOYENS MATÉRIELS

Le service dispose d'un parc roulant important :

Benne O.M compacteuse de 14 à 22 M3 :	10
Benne O.M compacteuse de 5 M3 (Molène) :	1
Camion polybenne avec bras de chargement :	3
Camion benne équipé pour la collecte sélective	2
Fourgon de service type master :	1
Véhicule de liaison type fourgonnette :	2
Compacteurs caissons déchèterie	3



Flotte de Bennes O.M compacteuses



Compacteur

1.4. LES CHIFFRES CLÉS

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2022	kg/hab/an (DGF 2022)
OMR	10 141	184.5
Recyclables (hors verre)	3 051	55.5
Verre	2 948	53.6
Déchets apportés en déchèterie	27 946	511
Total	44 086	802

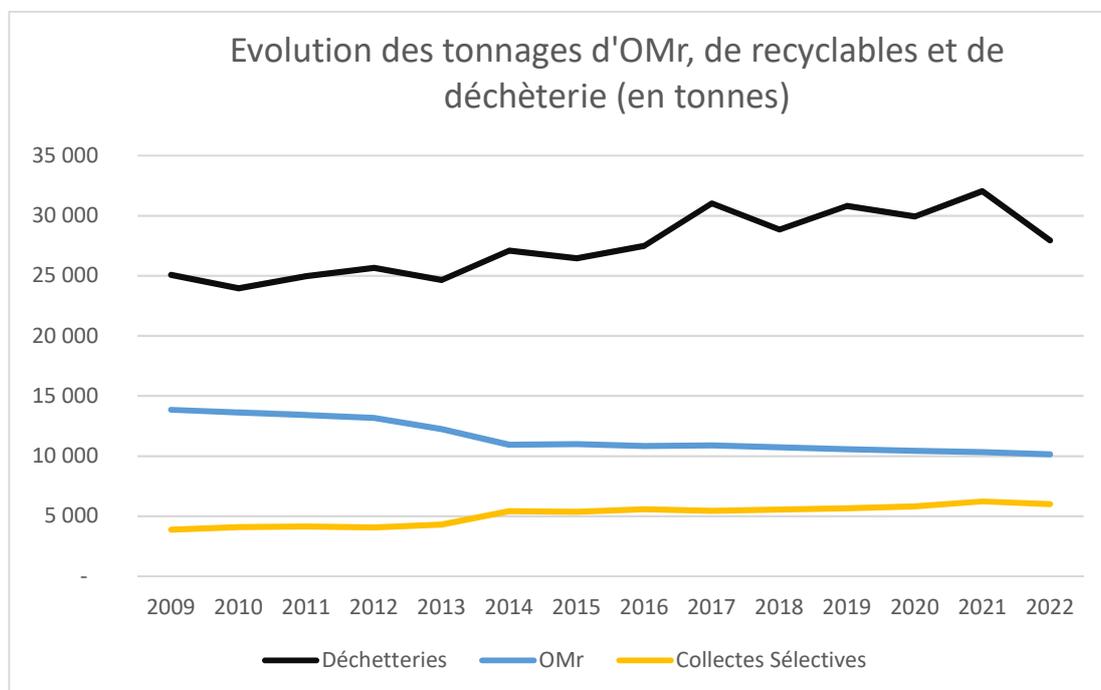
La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) diminue en 2022 par rapport à 2021 (184.5 kg/habitants contre 189 kg/hab. en 2021, soit – 1.95 %).

Les OMr collectées dans les points d'apport volontaire représentent 16 % des tonnages totaux d'OMr collectés à l'instar de 2021. Ce mode de collecte est rentré dans les habitudes des usagers.

Les recyclables diminuent (-2.63%), et le verre diminue (-4.70 % avec 54 kg/habitant en 2022). Le volume reste cependant au niveau de 2019/2020. Cela semblerait lié à la conjoncture nationale, l'inflation et une moindre consommation en général qui se traduit par une plus faible production de déchets. Les habitants du pays d'Iroise se situent parmi les meilleurs trieurs du Finistère. Le refus de tri a baissé, passant de 22% en 2021 à 20% en 2022.

2022 fut une période de reprise du suivi de la qualité du tri : suivis de tournée de collecte sélective, animations, porte à porte pour une meilleure intégration par les usagers de l'extension des consignes de tri. Couplé à l'actualité nationale de promotion de la sobriété énergétique.

Les tonnages en déchèteries suivent la tendance générale à la baisse avec 4100 tonnes en moins (-13%) dont 2335 tonnes de déchets verts relatif à l'impact de la sécheresse sur la végétation et l'absence d'évacuation de *déchets verts en décembre (habituellement 1000 tonnes environ) cependant l'effet report n'est pas constaté sur janvier 2023 (1175 tonnes équivalent à une année standard)*



Comparaison Régionale (pop DGF 2021) :

kg/hab/an de déchets collectés	CCPI (2022)	Bretagne (2019)*
OMR	185 kg	196 kg
Recyclables (hors verre)	56 kg dont 11 kg de refus	59 kg +7kg de refus
Verre	54 kg	50 kg
Déchets apportés en déchèterie	511 kg (248 kg de DV)	388 kg (162 kg de DV)

* chiffres clés des déchets en Bretagne – dernière édition – 2019

2. LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une obligation réglementaire pour les collectivités collectant des déchets. Cette obligation est renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui fixe de nombreux objectifs nécessitant un effort de planification important de la part des collectivités

Pour les EPCI, la prévention des déchets se traduit par un document : Le PLPDMA -Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Un plan régional, piloté par la Région fixe les objectifs et orientations globales pour la Région.

2.1. EVÈNEMENTS MARQUANTS

- Campagne de sensibilisation au tri des déchets sur la commune de Lampaul Plouarzel
- 3ème défi familles « presque zéro déchet »
- Semaine Européenne de Réduction des déchets : forum de la gratuité « ça coûte pas un radis » à Locmaria Plouzané et ateliers
- Visite au centre de tri Triglaz à Plouédern avec un groupe d'élus locaux
- Opération de collecte de piles et petits appareils électroménagers dans les écoles
- Opération « Ramène ta coquille »
- Création de nouveaux outils info tri
- Présence au festival des Petites Folies à Lampaul Plouarzel, pour former les bénévoles aux bonnes pratiques afin de sensibiliser les campeurs

2.2. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ORGANIQUES.

La gestion à domicile des déchets fermentescibles (déchets issus du jardin et déchets issus de la cuisine) constitue le levier de réduction le plus important (68 kg de déchets alimentaires et 291 kg de déchets verts sont produits par habitant chaque année).

Une étude de faisabilité pour la mise en place du tri à la source des bidochets a été lancée en avril 2022. Elle permettra de définir un projet de généralisation du compostage individuel à toute la population pour une mise en œuvre à l'automne 2023.

Actions de réduction des déchets organiques et végétaux

Commune	Taux d'équipement composteurs en %*	Atelier compostage	Atelier de jardinage au naturel	Point de compostage collectif	Subvention location broyeur pour habitants
Brélès	35		1	0	3
Molène	18			0	0
Lampaul-Plouarzel	40			1	2
Lampaul-Ploudalmézeau	29		1	1	1
Landunvez	30	1		0	1
Lanildut	33			2	1

Lanrivoaré	32	1		2	2
Le Conquet	30			3	0
Locmaria-Plouzané	25			3	1
Milizac-Guipronvel	24	1	1	4	3
Plouarzel	30	1	1	3	2
Ploudalmézeau	25	1		3	1
Plougonvelin	26			3	1
Ploumoguer	27			1	1
Plourin	19			2	1
Porspoder	32	4		1	1
Saint-Renan	22		1	5	7
Trébabu	29			1	0
Tréouergat	27			0	0
Total CCPI	27	9	5	35	27
Nombre de personnes/ménages	14982 ménages	98	60	210	27

*sauf taux d'équipement en composteur depuis le début de la politique en 1999.

2.3. LES AUTRES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie en Pays d'Iroise. Jusqu'à présent, la collecte d'objets en bon état destinés à être réemployés (et revendus) s'effectue par la recyclerie mobile de l'association « Un peu d'R », partenaire de Pays d'Iroise Communauté. L'implantation de locaux de stockage d'objets réemployables en déchèterie est prévue en 2023. Une nouvelle recyclerie associative « Iroise Tri-but s'est installée à Plourin en décembre. Ces deux structures vont contribuer à éviter l'incinération, la mise en décharge ou le recyclage de 100 tonnes d'objets en 2023, soit deux fois plus qu'en 2022. L'objectif est de permettre le réemploi de 500 tonnes d'objets à l'échéance de 5 ans.

Chaque année, la semaine européenne de réduction des déchets constitue un temps fort de sensibilisation des usagers. Dénommée, ma « semaine presque zéro déchet », 12 animations ont été organisées pendant deux semaines et ont touché 750 personnes dont 600 sur la zone de gratuité « Ca coûte pas un radis » organisée cette année à Locmaria-Plouzané. 3.5 tonnes d'objets ont trouvé un nouveau foyer.

Au total 2125 personnes ont été touchés par des messages de prévention des déchets, grâce aux différents outils mobilisés (aides aux couches lavables et au broyage, recyclerie mobile, prêt de gobelets pour les manifestations, ateliers zéro déchet, ateliers de compostage et jardinage au naturel, stands sur des manifestations...).

La collectivité a mené une opération expérimentale de collecte des coquillages qui ont été valorisées en compostage à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette action, menée en partenariat avec le G4DEC a permis de collecter 1,6 tonnes sur les 5 déchèteries du territoire et une commune. L'action va faire l'objet d'un film pour les réseaux sociaux.

Bilan des actions par communes

Commune	Ateliers/ formation produits d'entretien	Gobelets : Nombre d'emprunts	Recyclerie mobile : collecte	Sensibilisation gaspillage alimentaire	Utilisation de couches lavables	Autres animation Zéro déchet et SERD	Stand sur manifestations et autres animations
---------	---	------------------------------------	------------------------------------	--	--	--	--

Brélès		3					
Molène		1					
Lampaul-Plouarzel		2	1				1
Lampaul-Ploudalmézeau					1	1	
Landunvez		1					
Lanildut		3					
Lanrivoaré	2	3		5		5	
Le Conquet		4	1				
Loc-Maria-P		3			3	1	1
Milizac-Guipronvel	1	2	9				
Plouarzel		5	8		3	2	1
Ploudalmézeau		7	9				
Plougonvelin		10	9		2		
Ploumoguér			1				
Plourin			8				
Porspoder		7					
Saint-Renan		4				7	2
Trébabu	1						
Tréouergat		2					
Total	4	57	46	5	9	16	5
Nombre de personnes ou gobelets empruntés	44	42750 gobelets	891	34	9	722	131



Delphine Frédéric, ambassadrice du tri à pays d'Iroise Communauté et Mallauray Lamour, famille zéro déchet sur le stand zéro déchet de « Ca coûte pas un Radis »

Le G4DEC : un service mutualisé tourné vers l'économie circulaire

Pays d'Iroise Communauté s'est engagé dans un travail mutualisé avec 3 autres intercommunalités (Abers, Landerneau-Daoulas et Lesneven-Côte des légendes) sur l'économie circulaire et la réduction des déchets des professionnels. Depuis avril 2019, une équipe composée de trois personnes, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

Les communes et professionnels du territoire sont accompagnés selon plusieurs dispositifs :

- Volet bio ressources : ateliers sur les ressources végétales et accompagnement à la réduction des déchets verts
- Accompagnement à l'auto-diagnostic gaspillage alimentaire pour la restauration collective
- Cycles d'ateliers BTP

Des actions collectives (ateliers thématiques, petits déjeuners de l'économie circulaire) et des temps forts (forum et défis de l'économie circulaire) sont organisés chaque année et contribuent aussi à animer la dynamique de territoire.

34 établissements ont été accompagnés sur le Pays d'Iroise en 2022.

Opération « ramène ta coquille », en expérimentation du le Pays d'Iroise : collecte des coquillages en déchèterie pendant les fêtes de Noël et valorisation en compost.



Elise de Préville, chargée de mission économie circulaire au G4DEC, Guy Colin, vice-président de Pays d'Iroise Communauté et président du G4DEC et Anne-Laure le Niliot chargée de prévention déchets à Pays d'Iroise Communauté pour le lancement de l'opération « Ramène ta coquille »

LES FLUX COLLECTES

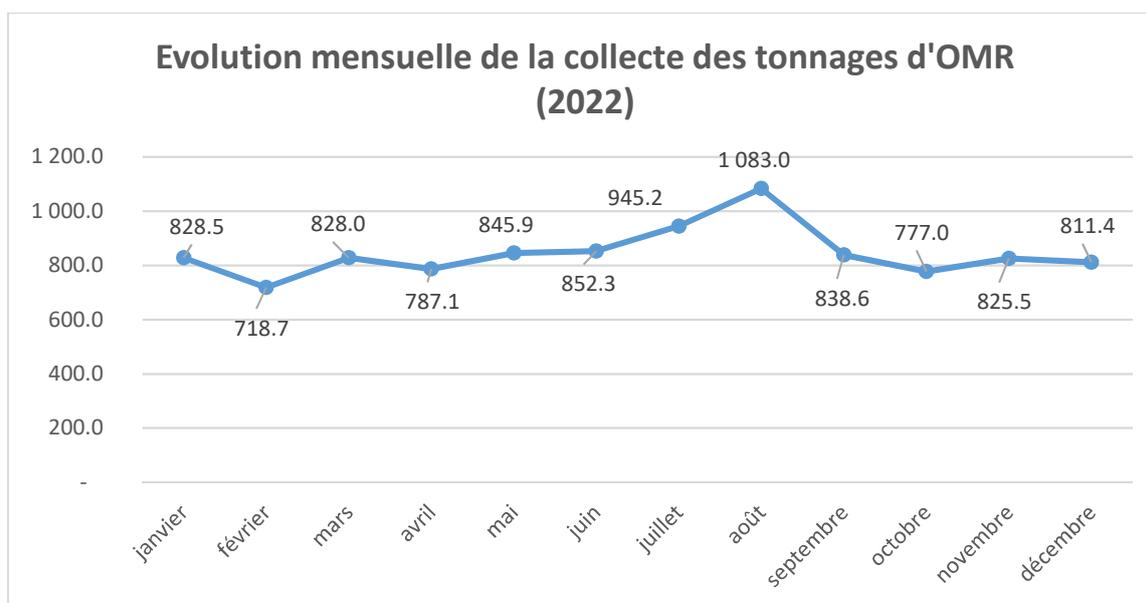
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE

2.4.1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnages collectés en 2022 :

OMr En porte à porte	8 513 t
OMr En apport volontaire	1 613.3 t
	10 141.1 t

Cette évolution mensuelle des tonnages démontre bien l'existence d'un effet de saisonnalité sur les mois de juillet et août et donc la nécessité d'une organisation spécifique de la collecte sur cette période.



	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
OMr En porte à porte	Régie	C 0.5	Bac	100	156
OMr En apport volontaire	Régie	C 1 à C3	Conteneurs Enterrés/Aériens	100	29
					185

En 2022 ont été collectées 1 613.3 tonnes d'OMr en apport volontaire. Plus de 25% des tonnages ont été collectés en juillet-août. Cela confirme la nécessité d'un tel réseau pour la période estivale.

En 2022, année touristique excellente, le volume des tonnages collectés en apport volontaire reste constant par rapport à 2021, ainsi depuis la mise en place des colonnes acceptant les OMr, l'augmentation constante jusqu'alors constaté semble se stabiliser. Les tonnages collectés en apport volontaires sont passés de 845 tonnes en 2015 à 1 613 tonnes en 2022 ce qui représente aujourd'hui 16 % des tonnages d'OMr collectés avec report des usagers vers ces colonnes, notamment en période estivale (juillet/août) avec plus de tonnages (+50%) collectés en apport volontaire par rapport aux autres mois de l'année.

2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS

Tonnages collectés en 2022 :

Recyclables en porte à porte et en apport volontaire	3 050.7 t
Verre en apport volontaire	2 948 t
	5 998.7 t

Collecte des recyclables en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire :

En porte à porte/Apport volontaire	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% Population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
Recyclables	Régie	C0.5	Bac	100%	55.8

Tout le territoire de Pays d'Iroise Communauté est desservi par une collecte des recyclables (hors verre) au porte-à-porte. Les quantités collectées sont en baisse par rapport à 2021 soit – 2.63 %. Le taux de refus de tri est en baisse par rapport à 2021. Il est de 20 % pour l'année 2022 soit 11.25kg de refus/habitant contre 22 % en 2021 (12.72kg/habitant).

Collecte et du verre en apport volontaire :

Flux en apport volontaire	Mode d'exploitation	Modes de dépôt	Données de collecte en Kg/hab/an
Verre	Régie	Colonnes	54

Les tonnages de verre diminuent. Le tri du verre bénéficie de l'effet « geste de tri » que s'approprient les usagers avec le passage au bac jaune puis les extensions de consigne de tri.

La diminution en 2022 (-4.7 %) peut s'expliquer par la reprise des consommations hors domiciles (restaurants/bars) en effet 2021 était marquée par les périodes de confinement avec report des consommations à domicile

2.4.3. QUALITÉ DU TRI ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

2.4.3.1. EVOLUTION DE LA QUALITÉ DU TRI

La qualité du tri s'est améliorée depuis l'an dernier grâce à la reprise des contrôles visuels des bacs par les agents de collecte et à une communication régulière auprès des usagers.

Les déchets mal triés représentent un surcout pour la collectivité car ils subissent un double traitement. Ils sont réacheminés du centre de tri des emballages Triglaz à Plouédern à l'usine du Spernot où ils sont incinérés.

La collectivité propose aux usagers de demander des bacs jaunes plus grand sans surcoût.

En 2022, les principales erreurs sont les emballages imbriqués ou en sacs retrouvés lors des caractérisations au centre de tri.

Avec l'augmentation du volume de emballages ménagers relative à l'augmentation de la population à tournées identique, les camions peuvent être amenés à tasser ce qui imbrique les emballages, ceci est dommageable pour son bon traitement par Triglaz. Des pistes d'amélioration seront à étudier en 2023.

2.4.3.2. SUIVI DE TOURNÉES DE COLLECTES SÉLECTIVES

L'identification des erreurs de tri est assurée, lors de la présentation des bacs à la collecte, l'équipe de collecte décide de ne pas le collecter en cas d'erreur de tri et appose un autocollant « bac non collecté ». L'équipe fait remonter l'information à l'ambassadrice du tri qui se déplace au domicile des usagers pour les informer.

Les visites à domicile concernent aussi bien les professionnels que les particuliers ainsi que les structures collectives (établissements scolaires, centres sociaux-cultures, structures de petite enfance...).

Le défi « Moins de gaspi, plus de tri, on s'engage »

Suite à la 1ère édition en 2021, celle-ci a été reconduite. L'objectif de ce défi est de favoriser, chez l'utilisateur, l'adoption d'un comportement plus durable dans le temps en lui proposant de s'engager pendant 3 semaines à trier les déchets qu'il souhaite mais aussi :

- D'accepter d'afficher sa participation publiquement
- De s'engager à sensibiliser des personnes autour de soi
- De s'engager à participer au bilan.

Le service a créé un blog sur le site internet pour relater les différentes étapes de ce défi et communiquer des conseils sur les consignes de tri mais a aussi communiqué via le bulletin communal et les réseaux sociaux.

En 2022, ce défi a été réalisé sur la commune de Lampaul-Plouarzel.

Une animation a été effectuée auprès des enfants du centre de loisirs (poubelle pédagogique et ramassage de déchets).



Mise en avant de lectures sur le thème du tri à la médiathèque de Lampaul Plouarzel avec Mathilde ALLAIN



Stand au marché de Lampaul Plouarzel (le télégramme)

Bilan du défi à Lampaul Plouarzel

Nombre de personnes engagées	80
Nombre de personnes réellement sensibilisées à la fin	257

Un groupe d'élus locaux a pu visiter le centre de tri en février et y sont ressortis avec beaucoup de réponses à fournir à leurs habitants. Ils deviennent à leur tour ambassadeur du tri auprès de leur population.



Visite du centre de tri par les élus locaux le 25.02.2022

91 élèves des écoles et 20 conseillers municipaux jeunes ont visité le centre de tri en fin d'année.

En novembre, lors de la semaine européenne de réduction des déchets, 30 personnes se sont déplacés à Plouédern pour visiter l'usine et échanger sur les consignes de tri.

Des affiches et mémo-tri en **français, allemand et anglais** ont été conçues pour les hébergements touristiques. Ils sont mis à disposition sur le site web de la collectivité et ont été distribués en main propre dans chaque camping et résidences de vacances au printemps 2022. L'affichage a été mis à jour au niveau des sanitaires et locaux poubelles.





Une collecte de piles et de petits appareils électriques a été menée dans 11 écoles volontaires du Pays d'Iroise lors de la semaine européenne de réduction des déchets du 14 au 28 novembre 2022.

Une opération gratuite pour les établissements qui permet de collecter des piles souvent jetées dans les ordures ménagères de par leurs petites tailles.

Un kit comprenant un crayon et une boîte à piles individuelles a été fourni à chaque élève.

Bilan de la collecte

Piles et batteries	245 kg
Petits appareils électriques et électroniques (livres musicaux, jouets...)	19 kg



1 600 boîtes à piles individuelles ont été distribuées à chaque élève pour continuer le geste de tri à la maison.

Des animations auprès des associations

Intervention au mois de mai auprès des jeunes footballeurs de Saint Pierre Milzac pour mettre en place les gestes de tri dans leur quotidien.



(Ouest France)

Intervention au mois de novembre lors d'une après-midi de ramassage des déchets à Locmaria Plouzané (poubelle pédagogique, visite virtuelle du centre de tri, alternatives zéro déchet)



(Ouest France)

En plus de ces animations, des stands sur le tri ont eu lieu sur le festival des petites folies, lors des rencontres des familles presque zéro déchet et lors de l'événement « ça coûte pas une radis ». Une visite virtuelle du centre de tri a été commentée par l'ambassadrice du tri dans une classe de l'école de Plourin en mars 2022.

Suite aux refus de collecte pour tri de mauvaise qualité, **22 usagers** ont été sensibilisé en entretien à domicile et **155 avis de passage** ont été déposé dans les boîtes aux lettres comprenant un courrier explicatif de l'erreur de tri, un mémo tri, une boîte à piles, un stop pub, une plaquette déchèterie et compostage.

4 professionnels du territoire ont été informé des consignes de tri en entretien.

Contrôle de la qualité du tri dans les bacs jaunes

Les équipes de collecte ont contrôlé la qualité des déchets déposés dans les bacs jaunes de septembre à novembre 2022. Ce sont 186 bacs qui ont été signalés à l'ambassadrice du tri.

Les principales erreurs repérées : des déchets en sacs pour la moitié des bacs refusés, des déchets d'hygiène (couches, masques, matériel médical), du textile (chaussures, vêtements, tapis) et du verre !

Une sensibilisation auprès des foyers soit par échange direct ou par courrier a permis de diminuer les erreurs de tri



Création de nouveaux visuels



Suite aux contrôles, des autocollants ont été créés afin d'informer l'utilisateur de son erreur de tri sur le couvercle du bac. L'agent de collecte l'appose sur le bac lors de constat d'erreurs manifestes.

2.5. LES FLUX COLLECTES EN DÉCHÈTERIES

Type de déchets acceptés	Filière de Valorisation/Traitement	Ratio de collecte en Kg/hab/an
Encombrants	ISDND/Recyclage	35.0
Incinérables	Energétique	30.4
Bois	Recyclage	33.2
DEEE (sur 3 déchèteries + Molène)	Recyclage	9.0
Ferrailles	Recyclage	15.3
Déchets verts	Compostage	248.5
Gravats	ISDI	90.1
Cartons	Recyclage	8.3
Déchets dangereux	Elimination	3.26
Déchets d'activité de soin à risque infectieux	Elimination	10.0

Tous les flux baissent par rapport à 2021 sauf les cartons et les déchets de soin

Tonnages déposés

Tonnages évacués des déchèteries en 2022 :

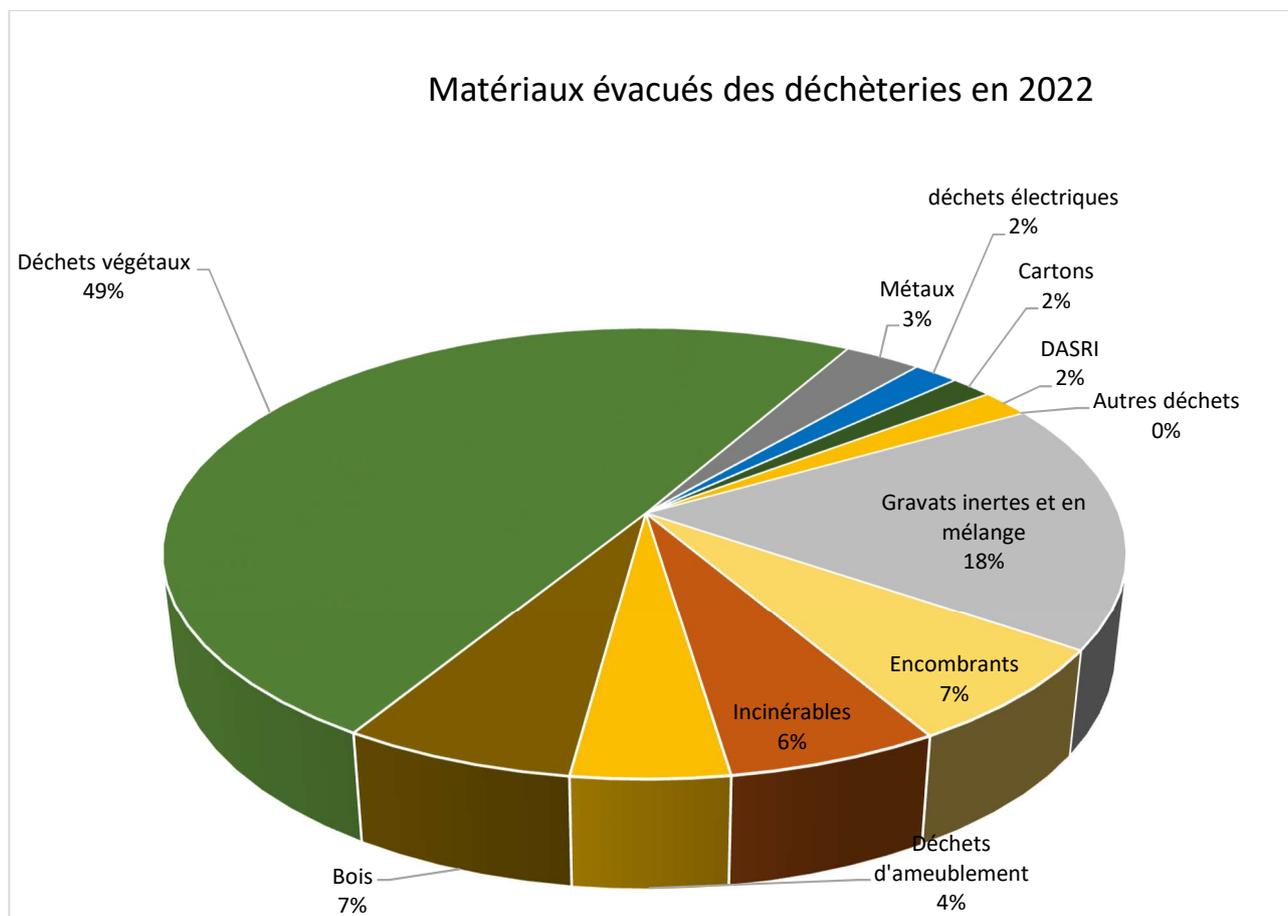
	Gravats	Encombrants	Encombrants Incinérables	Déchets d'ameublement	Bois	Déchets végétaux
Tonnes	4 929	1 916	1 664	1 227.5	1 813.5	13 586.5
Kg/hab	90.15	35.04	30.44	22.45	33.17	248.5

Métaux	DEEE	Cartons	Amiante	DASRI	Plastiques Durs	DDS
838.0	494.65	456.29	65.10	548.4	178.14	168
15.33	9.05	8.35	1.19	10.03	3.26	3.07

La plupart des flux baissent en 2022 sauf les pneumatiques (véhicules légers autorisés) qui augmentent avec 48 Tonnes en 2022 contre 40 en 2021.

27 946 tonnes de déchets ont été évacuées des 5 déchèteries en 2022, soit une **baisse de 13% par rapport à 2021**. Il n'y a pas eu d'évacuation de déchets verts au mois de décembre et il faut noter l'arrêt de la collecte de l'amiante le 1^{er} avril 2022.

Répartition par catégorie de matériaux :



Cas particulier des Déchets de Soins A Risques Infectieux

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise propose aux particuliers un service de collecte de leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Des déchets sont ensuite pris en charge par la filière agréée par l'éco-organisme DASTRI jusqu'à leur élimination finale.

Un dispositif de collecte des seringues usagées est mis en place, à destination des particuliers en automédication à domicile. Depuis avril 2014, c'est l'éco-organisme DASTRI qui prend en charge la collecte et le traitement de ces déchets.

Les pharmaciens du Pays d'Iroise remettent gratuitement une boîte de collecte agréé et fourni par DASTRI.

Une fois pleines, ces boîtes sont déposées par les usagers en déchèteries (armoires spécifiques pour déchets ménagers spéciaux) puis envoyées à l'usine d'incinération par une société agréée.

En 2022, 548 kg de DASRI ont été évacués.

3. ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. L'INCINÉRATION

Une fois collectées, les ordures ménagères sont apportées à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au Spernot à Brest.



UVED du Spernot (Brest)

©Ouest-France

Cette unité a une capacité de traitement de 130 000 tonnes /an et permet une **valorisation énergétique en cogénération**. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau à haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part, et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part. L'incinération permet également une **valorisation matière**. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société PREFERNORD avant d'être fondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrillés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium, et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

En 2022, 10 141 tonnes d'ordures ménagères et assimilées, 615.27 tonnes de refus de tri et 1 664 tonnes d'incinérables provenant de Pays d'Iroise Communauté ont été traitées dans cette installation.

Elle est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL. Pays d'Iroise Communauté a, avec cette société, un contrat dit de quasi-régie.

3.2. LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX

Le verre collecté en point d'apport volontaire ne subit pas d'opération de tri avant la reprise par la filière de recyclage. Il est directement acheminé des aires de transit de Plourin et de Plougonvelin vers une verrerie située à Cognac. **2 948 tonnes de verre ont ainsi été valorisées en 2022 (performance : 54 kg/hab. DGF 2021/an).**

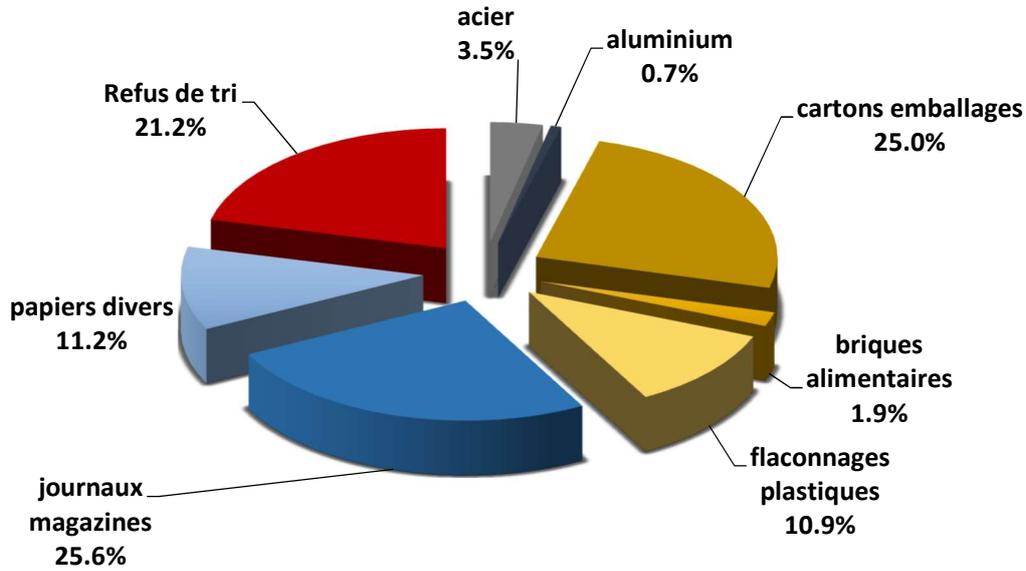
Les recyclables en mélange sont acheminés au centre du Spenot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques, dirigés et triés au centre de tri Triglaz à Plouédern. Les cartons de déchèteries sont traités au Centre de Tri Haute Performance de Saint-Thudon à Guipavas exploité par les Recycleurs Bretons. Aussi, dans le présent rapport, les cartons de déchèteries ne sont plus intégrés dans le flux collecté des recyclables en mélange.

Ces prestations comprennent la réception des déchets, leur tri, le conditionnement et le chargement des matériaux dans des camions affrétés par les filières de reprise. Cette prestation comprend également l'élimination des refus de tri. **En 2022, 3 051 tonnes du flux Recyclables en mélange ont été livrés (y compris refus).**



Centre de tri TRIGLAZ

3.2.2. CENTRES DE TRI : PRODUCTION DES MATÉRIAUX



Répartition des matériaux triés en 2022

Sur l'ensemble des déchets triés :

- 38 % sont des emballages,
- 37 % sont des papiers, journaux, revues, magazines,
- 21 % sont des refus de tri.

A noter une baisse des journaux et papiers divers (-5,3%) et une augmentation des cartons d'emballages (+5,2%) par rapport à 2021

	EMBALLAGES, PAPIERS ET JOURNAUX - ANNEE 2022								
	acier	aluminium	cartons emballages	briques alimentaires	flaconnages plastiques	Flux développement*	journaux magazines	papiers divers	refus de tri
Pays d'Iroise Communauté	101.6	20.7	725.6	55.6	317.7	87.9	744.8	326.4	615.3

*Flux développement = emballages plastiques en recherche de solution de recyclage

3.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux réceptionnés en déchèterie sont broyés in situ par la SOTRAVAL, évacués puis co-compostés sur les sites de transformation par la SAS du Menez Avel (station An Avel à Plourin, Ar Goarem à Ploudalmézeau, Ker ar Créac'h à Plouarzel) et de la SARL Iroise Nature à Ploumoguer. **En 2022, 13 587 tonnes de déchets végétaux ont ainsi été valorisées, soit une baisse de 15% par rapport à 2021. La sécheresse de 2022 explique probablement ce constat.** Le ratio de collecte des déchets végétaux est de 248 kg/an/habitant.



Broyage des déchets végétaux

3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en déchèteries sont réceptionnés au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) situé à Saint-Thudon à Guipavas. En 2022, ce centre, d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes, a traité **1 916 tonnes provenant de Pays d'Iroise Communauté**. Il est géré et exploité par la société Les Recycleurs Bretons.



Encombrants déchèterie

Malgré une séparation en amont de certains matériaux recyclables dans les déchèteries (ferrailles, cartons, bois), les encombrants de Pays d'Iroise Communauté possèdent encore un potentiel de valorisation matière et énergétique. Une fois broyés, ils sont triés grâce à la combinaison de procédés mécaniques et optiques, le bois, les métaux ferreux et non ferreux sont orientés vers la valorisation matière. Une partie du flux restant constitue alors le combustible de substitution (CSR) orienté vers des cimenteries pour une valorisation énergétique. Les refus non valorisables sont

chargés dans des semi-remorques et évacués vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux en Mayenne.



Gisement DIB à traiter avant broyage



Stockage combustible de substitution

3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MÉLANGE

En octobre 2015, les déchèteries du Pays d'Iroise ont été équipées pour permettre le tri d'un matériau hautement valorisable : le bois en mélange (classe A : bois non traité, classe B : bois traité). Il est réceptionné par les Recycleurs Bretons soit **1 813 tonnes de bois en mélange en 2022**.

Le bois est recyclé suivant la filière de valorisation énergétique dans des fours spéciaux ou panneautiers.



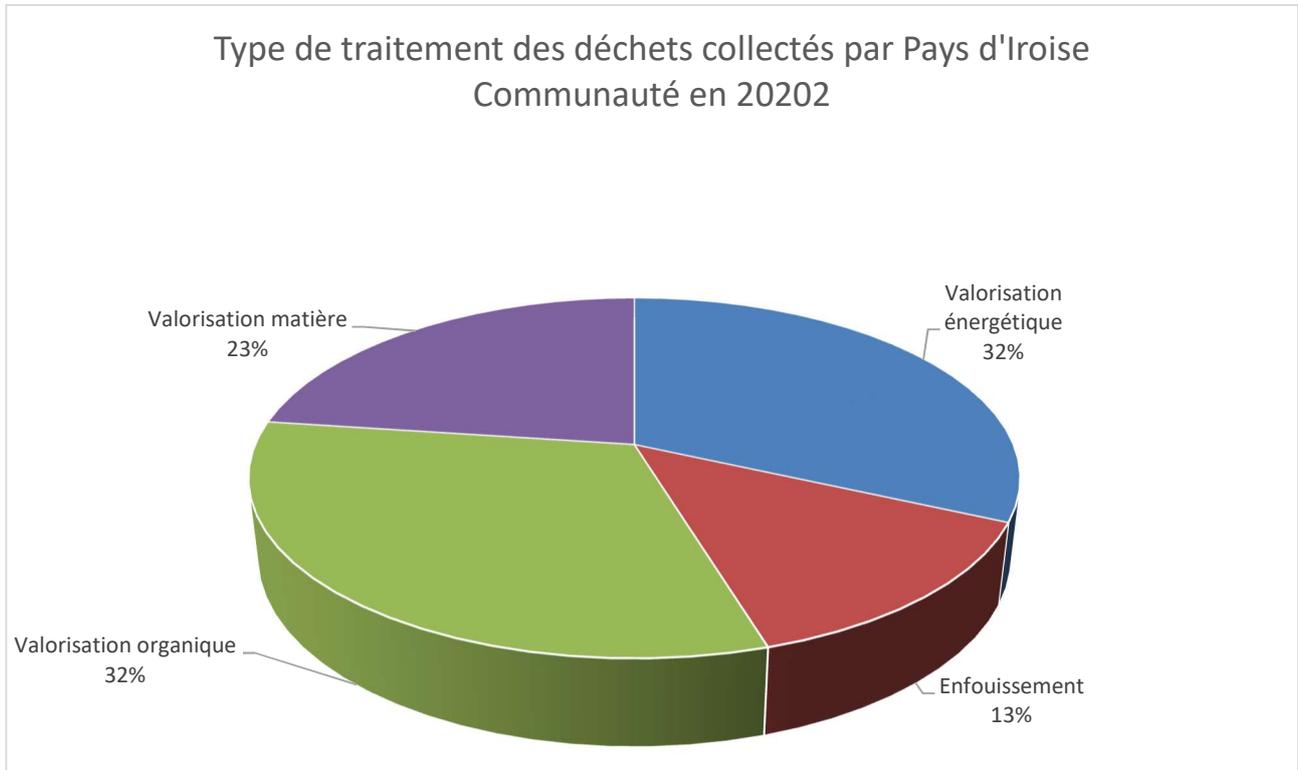
3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE

La collecte des DEEE (déchets électriques et électroniques) est désormais possible dans toutes les déchèteries grâce à la construction de bâtiments sécurisés. **En 2022, la collectivité a collecté 494 tonnes de DEEE soit 9% de moins qu'en 2021.**

Le gros électroménager hors froid (188 tonnes) est acheminé chez AMF Recyclage à Rennes. Le gros électroménager froid (83 tonnes) et les écrans plats partent chez Veolia (Triade) à Saint-Sylvain d'Anjou (49). Enfin, les écrans anciens sont traités chez les Ateliers Fouesnantais (EcoTri à Saint-Evarzec (29)). 182 tonnes tous écrans confondus ont été collectées en forte hausse par rapport à 2021 (46). Les petits appareils en mélange (41 tonnes forte baisse – 209 tonnes en 2021) sont envoyés aux Ateliers Fouesnantais également.



3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS



En 2022 la valorisation organique (moins de déchets verts que 2021) est au même niveau que la valorisation énergétique au Spenot à Brest qui reçoit les Ordures Ménagères résiduelles ainsi que les incinérables de déchèteries.

4. COUT DU SERVICE PUBLIC

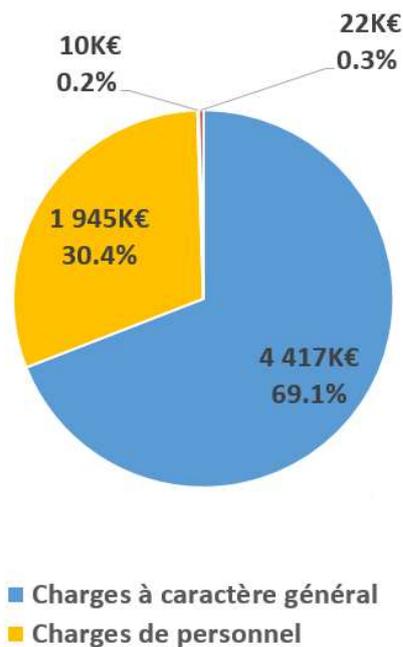
4.1. BUDGET DU SERVICE

Le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers est financé par la Redevance des Ordures Ménagères, la Redevance pour dépôts en déchèteries, les ventes de produits et les soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-mobilier ...).

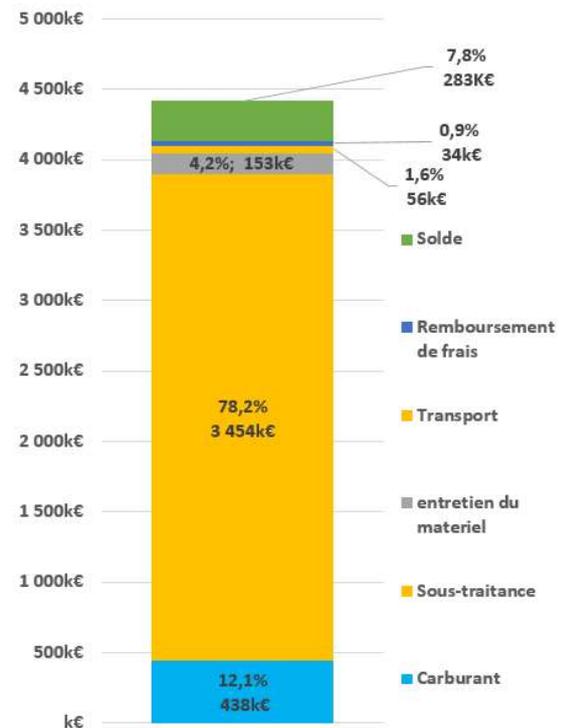
Depuis 2009, le budget annexe du service présente un excédent d'exploitation permettant ainsi de limiter les emprunts pour financer les investissements. Le tarif de la Redevance des Ordures Ménagères a augmenté en 2022 de 1 %.

Éléments principaux du Compte administratif LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement réelles



Charges à caractère général



La sous-traitance concerne le traitement des déchets principalement, ce qui représente 54% des dépenses de fonctionnement (hors amortissement).

Sous-traitances principales	Montant en k€TTC	%
Traitement Gravats - amiante - Kerguillo	23,81	1%
Traitement Gravats - Amiante - Pneus - Ceti	22,68	1%
Traitement Encombrant Molene Guyot	79,35	2%
Traitement Encombrant + Bois - Les Recycleurs	534,60	15%
Traitement Huile et déchets dangereux - Sarp	47,24	1%
Trait Déchets végétaux - SAS Menez Avel	226,99	7%
Trait Déchets végétaux – Iroise Nature	48,38	1%
Trait Plastique dur– Tribord	26,16	1%
Divers (chargeurs/élagage/gerbage dechet vert, gravat Louazan...	76,21	2%
Traitement OM, Incinérables, recyclables, carton et Broyage Déchets végétaux - Sotraval SPL	2 126,29	62%
Prestation Gardiennage déchèteries - Tribord	242,02	7%
	3 453,74	100%

*Les dépenses Sotraval SPL se décomposent ainsi :

Sotraval SPL	Montant en €TTC	
Ordures ménagères	1 130,42	53%
Incinérables déchèteries	200,93	9%
Recyclables	267,67	13%
Refus de tri incinérés	99,59	5%
Cartons	15,39	1%
Broyage déchets végétaux	145,68	7%
Part Fixe SPL	266,61	13%
	2 126,29	100%

En 2022 les principales dépenses ont concerné l'acquisition d'un camion pour la collecte en porte à porte et les travaux en déchèteries pour les bassins d'orage.

INVESTISSEMENTS	
Principales dépenses directes d'équipement 2022	
Renouvellement d'un camion BOM	204 K€
Travaux de bassins d'orage	87 K€
Caissons et bacs	80 K€
Véhicule	18 k€
Bennes transfert Molène	17 K€

LES RECETTES

Les recettes proviennent principalement de la Redevance Déchets, des soutiens des Eco-Organismes et de la revente des matériaux issus du tri. Ces recettes représentent 98.5 % des recettes réelles du service.

Redevance	Usagers de la CCPI	Redevance Déchets	5 203	77%	78%
	Professionnels	Facturation dépôts déchèteries	68	1%	
Eco-Organisme	CITEO (Eco Emballage)	Soutien Eco-Organisme - Emballages (tri) + papier	787	12%	13%
	ECO Mobilier	Soutien Eco-Organisme - Meubles (dech)	73	1%	
	OCAD3E+ EcoDDS	Soutien Eco-Organisme - DEEE (dech)	44	1%	
Revente des matériaux	Verallia	Revente matériaux - Verre (tri)	49	1%	8%
	Guyot- Reprise matériaux alu acier	Revente matériaux - Acier, Alu, batterie (dech+tri)	115	2%	
	Sotraval SPL - Reprise GM	Revente matériaux - papier en mélange (tri)	27	0%	
	SUEZ	Revente matériaux - journaux, papier, magazines (tri)	13	0%	
	Valorplast	Revente matériaux - flacons, bouteille plastiques (tri)	161	2%	
	Revipac	Revente matériaux - Carton, Cartonnettes (tri + dech)	178	3%	
TOTAL des principales RECETTES			6 718	100%	

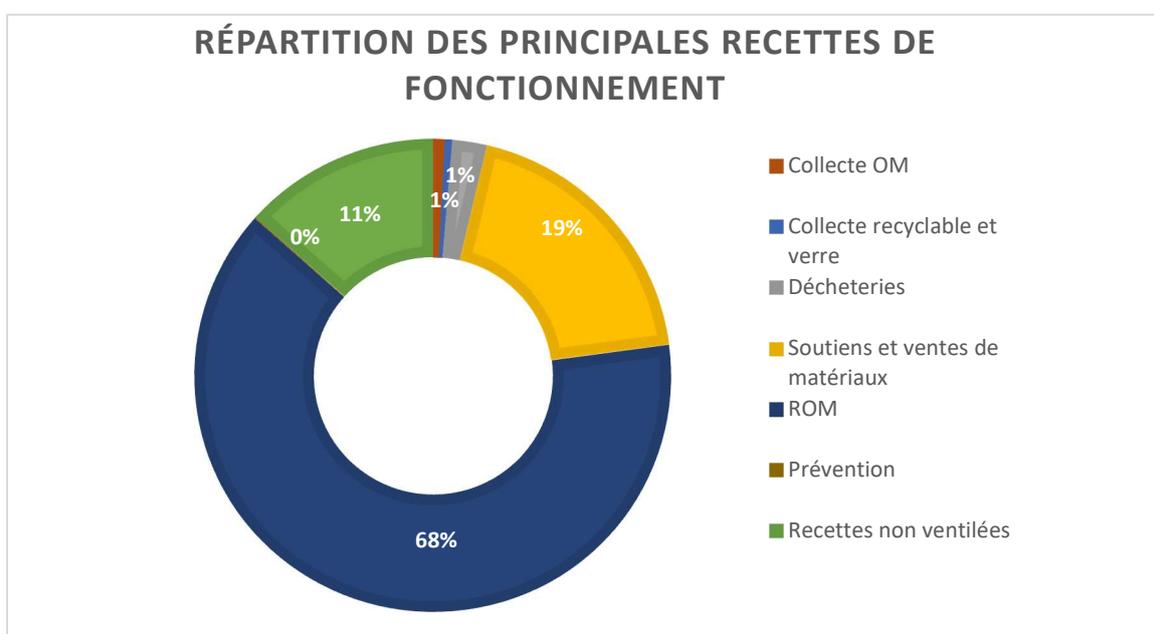
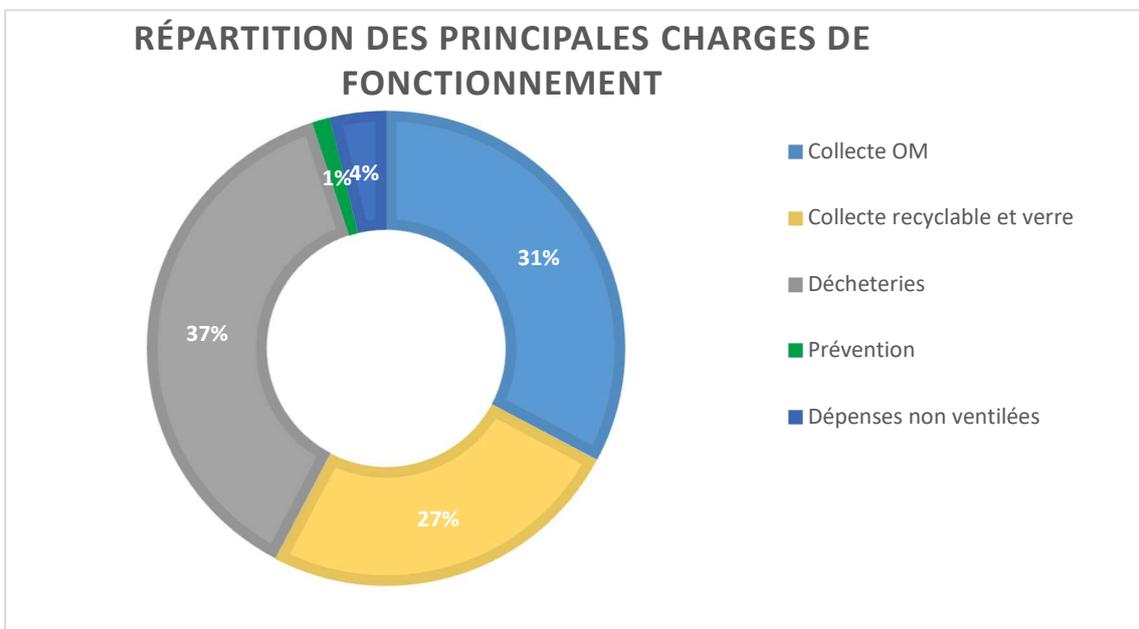
Bilan d'exploitation par type de collecte

DEPENSES	Exploitation		Investissement		TOTAL	
Collecte OM	2 174 584 €	31%	214 768 €	31%	2 389 351 €	31%
Collecte recyclable et verre	1 902 327 €	27%	213 720 €	31%	2 116 047 €	27%
Déchèteries	2 652 627 €	37%	199 408 €	29%	2 852 035 €	37%
Prévention	105 259 €	1%	31 320 €	5%	136 579 €	2%
Dépenses non ventilées	279 552 €	4%	25 688 €	4%	305 240 €	4%
TOTAL	7 114 348 €	100%	684 904 €	100%	7 799 252 €	100%

RECETTES	Exploitation		Investissement		TOTAL	
Collecte OM	23 485 €	0.3%	120 592 €	11%	144 077 €	2%
Collecte recyclable et verre	65 070 €	1%	155 372 €	14%	220 442 €	3%
Déchèteries	90 548 €	1%	182 641 €	17%	273 189 €	3%
Soutiens et ventes de matériaux	1 422 908 €	19%			1 422 908 €	16%
ROM	5 202 507 €	68%			5 202 507 €	59%
Prévention	5 730 €	0%		0%	5 730 €	0%
Recettes non ventilées	856 476 €	11%	637 243 €	58.15%	1 493 719 €	17%
TOTAL	7 666 724 €	100%	1 095 848 €	100%	8 762 572 €	100%

Résultat de l'exercice	-230 573 €	168 040 €	-62 533 €
Reprise des résultats antérieurs	782 949 €	242 904 €	1 025 853 €
Résultat cumulé	552 376 €	410 944 €	963 320 €

Le résultat de fonctionnement est prioritairement affecté aux investissements ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt



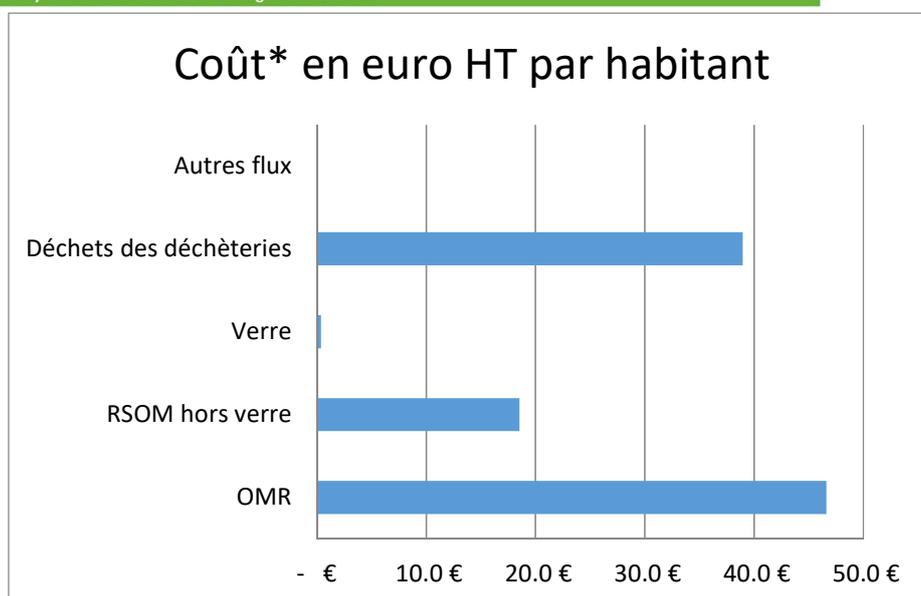
4.2. RÉPARTITION DES COÛTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX

Coût* en euro HT par habitant

**Données de l'année n-1 car basées sur les comptes administratifs votés en mars
- données CCPI 2021 validées par l'ADEME en octobre 2022*

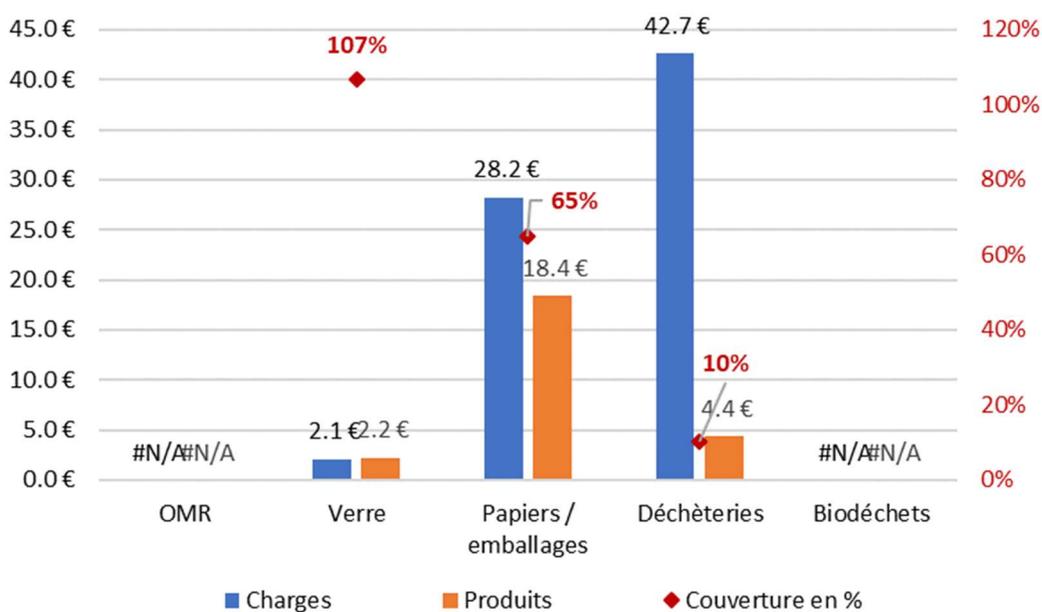
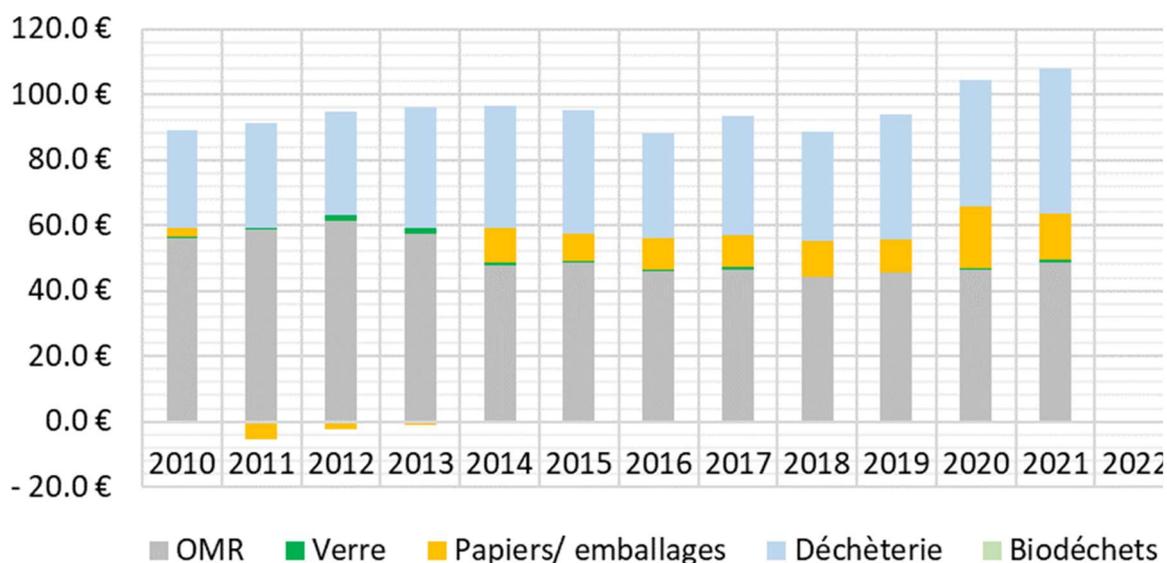
Flux collectés	Votre collectivité	Bretagne - Milieu Mixte à dominante urbaine
OMR	48.7 €	71.2 €
RSOM hors verre	14.2 €	12.8 €
Verre	0.6€	1.5 €
Déchets des déchèteries	44.4 €	28.7 €
Autres flux	- €	1.3 €
Tous flux	107.9 €	115.5 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre



Répartition et évolution du coût par flux

Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



Couverture charges / produits

Un coût important des déchets en déchèterie, couverte à 10% par les ventes de matières et facturation des dépôts des professionnels (65% pour les emballages et papiers et plus de 100% pour le verre)

4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES

TARIFS USAGERS PARTICULIERS 2022

(HABITATIONS ET IMMEUBLES COLLECTIFS)

FORMULES	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres	Bacs supplémentaires prix au litre
FORMULE A	175 €	207 €	246 €	394 €	518 €	0.37 €
FORMULE B	291 €	343 €	405 €	650 €	856 €	0.45€
FORMULE C	212 €	249 €	297 €	475 €	625 €	0.61€

Pour les usagers en lotissement ou en logement collectif

(non dotés de bacs individuels et équipés de colonnes enterrées)

Composition du foyer	Usagers équipés de colonnes enterrées et non dotés de bacs
1 à 2 personnes	175 €
3 à 5 personnes	207 €
6 personnes et plus	246 €

TARIFS USAGERS PROFESSIONNELS 2022

(ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES,
EQUIPEMENTS COMMUNAUX, RESTAURANTS SCOLAIRES)

- Formule Pro 1 : Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (52 levées) ou collecte en alternance tous les quinze jours des ordures ménagères (26 levées) et des recyclables (26 levées)

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	193 €	223 €	272 €	506 €	666 €
2 bacs	247 €	322 €	400 €	873 €	1 174 €
3 bacs	302 €	430 €	532 €	1 188 €	1 678 €
4 bacs	367 €	515 €	664 €	1 544 €	2 178 €
5 bacs	560 €	738 €	936 €	2 050 €	2 844 €
6 bacs	614 €	837 €	1 064 €	2 418 €	3 352 €
7 bacs	669 €	946 €	1 196 €	2 732 €	3 856 €

8 bacs	734 €	1 030 €	1 328 €	3 089 €	4 356 €
9 bacs	927€	1 254 €	1 600 €	3 595 €	5 022 €
10 bacs	981 €	1 353 €	1 728 €	3 962 €	5 530 €
11 bacs	1 036 €	1 461 €	1 860 €	4 277 €	6 034 €
12 bacs	1 102 €	1 545 €	1 992 €	4 633 €	6 534 €

- Formule Pro 2 Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (52 levées) et collecte tous les quinze jours des recyclables (26 levées)

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	317 €	369 €	448 €	767 €	1 009 €
2 bacs	409 €	532 €	659 €	1 324 €	1 778 €
3 bacs	498 €	711 €	878 €	1 800 €	2 541 €
4 bacs	605 €	850 €	1 098 €	2 339 €	3 299 €
5 bacs	922 €	1 219 €	1 545 €	3 105 €	4 308 €
6 bacs	1 014 €	1 382 €	1 756 €	3 663 €	5 077 €
7 bacs	1 103 €	1 561 €	1 976 €	4 138 €	5 840 €
8 bacs	1 210 €	1 699 €	2 195 €	4 677 €	6 598 €
9 bacs	1 527 €	2 069 €	2 643 €	5 444 €	7 607 €
10 bacs	1 619 €	2 232 €	2 854 €	6 002 €	8 375 €
11 bacs	1 707 €	2 410 €	3 073 €	6 477 €	9 139 €
12 bacs	1 815 €	2 549 €	3 293 €	7 016 €	9 897 €

TARIFS ROM POUR CAMPING ET CARAVANING

EN TERRAIN NON AGREE

Séjour	Tarifs à appliquer	Redevance perçue par
1 semaine	25.42 €	5.92€
2 semaines	44.60 €	11.22 €
1 mois	56.02 €	21.42 €
2 mois	112.04 €	42.94 €
3 mois	169.10 €	50.29 €
+ de 3 mois	282.17 €	131.25 €

*(application du tarif général ROM, taux résidence secondaire pour un bac de 140 litres)

TARIFS 2022 – DEPOTS DE DECHETS DANS LES DECHETERIES

DECHETS NON MENAGERS

(DEPOSES : ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS, INDUSTRIELS, COLLECTIVITES, ETC...)

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités maximales admises	TARIFS
Huiles végétales	le litre	30 litres	gratuit
Déchets dangereux	l'unité	10 unités	5,00 €
Déchets verts	le M ³	-	13,00 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	le M ³	3 M ³	58,00 €
Gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	le M ³	3 M ³	62,00 €
Bois	Le M ³	3 M ³	56,00 €
Encombrants	le M ³	3 M ³	95,00 €
Incinérables	le M ³	3 M ³	62,00 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds ci-après :

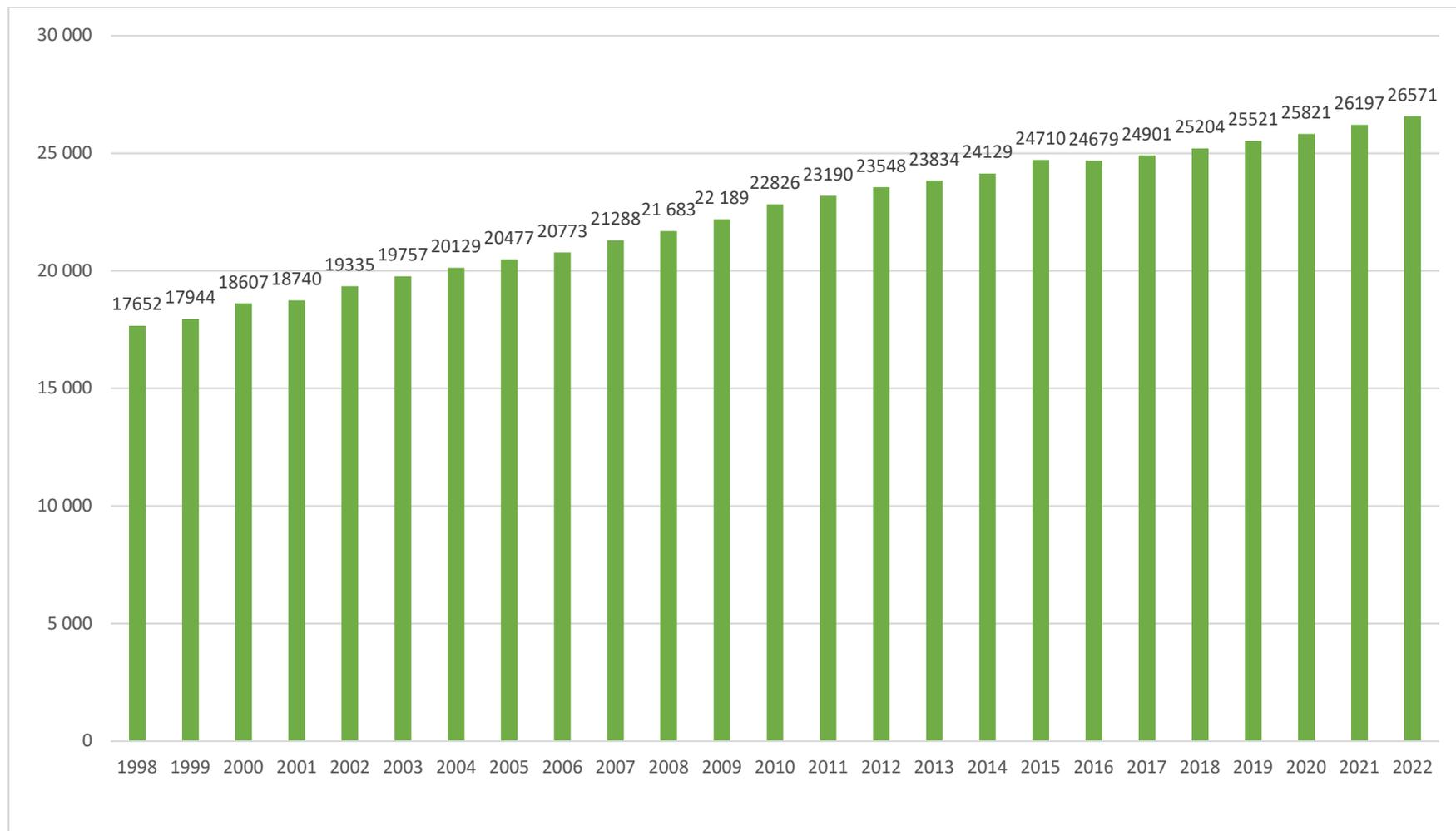
DECHETS DEPOSES PAR LES MENAGES

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES		TARIFS
Déchets verts	< 3 M ³	le m3	13,00 €
Gravats Inertes (Terre, cailloux ...)	< 3 M ³	le m3	58,00 €
Gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	< 3 M ³	le m3	62,00 €
Encombrants	< 3 M ³	le m3	95,00 €
Incinérables	< 3 M ³	le m3	62,00 €

4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES AU 31.12.22

COMMUNES	MONTANTS
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	5 185 702.65 €
REDEVANCE CAMPINGS PRIVES	16 503.94 €
DECHETERIES	68 016.75 €
REDEVANCE PASSAGERS MOLENE	15 378.28 €
AMENDE DEPOTS SAUVAGES	135.00 €
REGULARISATIONS DE L'ANNEE 2020	-19 667.50 €
REGULARISATION SUR AUTRES ANNEES	-2600.19 €
TOTAL	5 263 468.93 €

EVOLUTION DU NOMBRE DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES EMISES



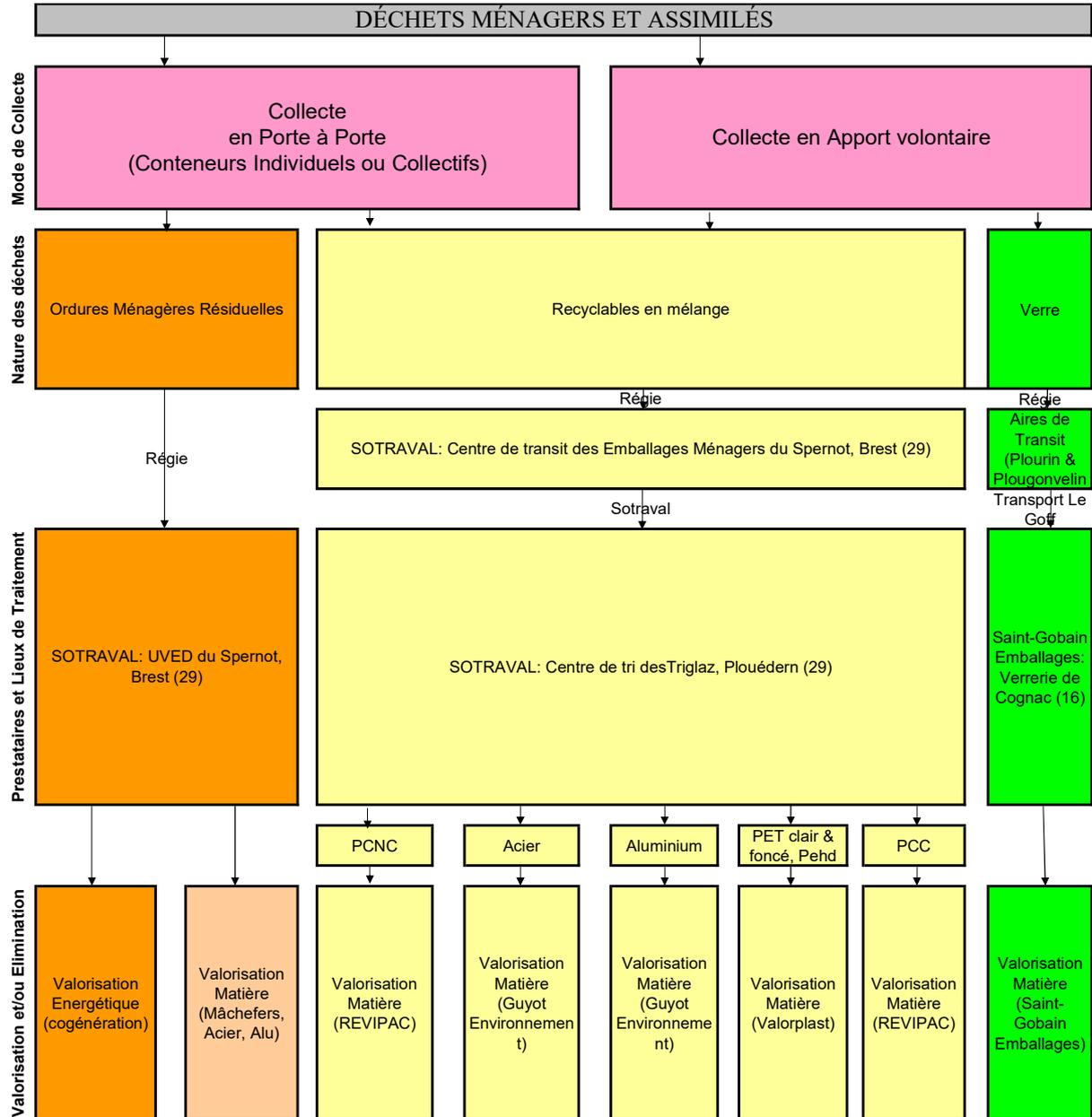
5. ANNEXES

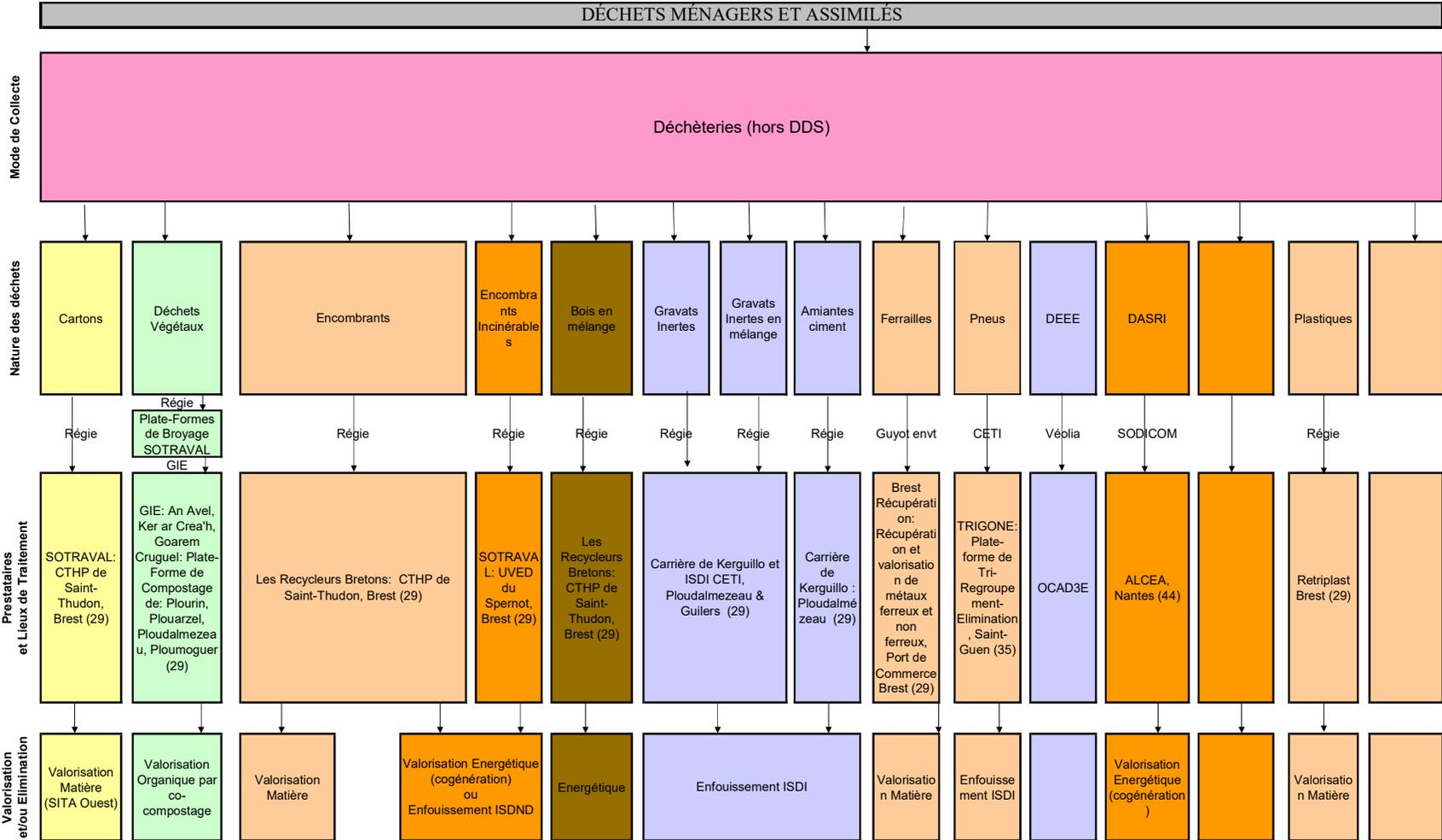
ANNEXE 1

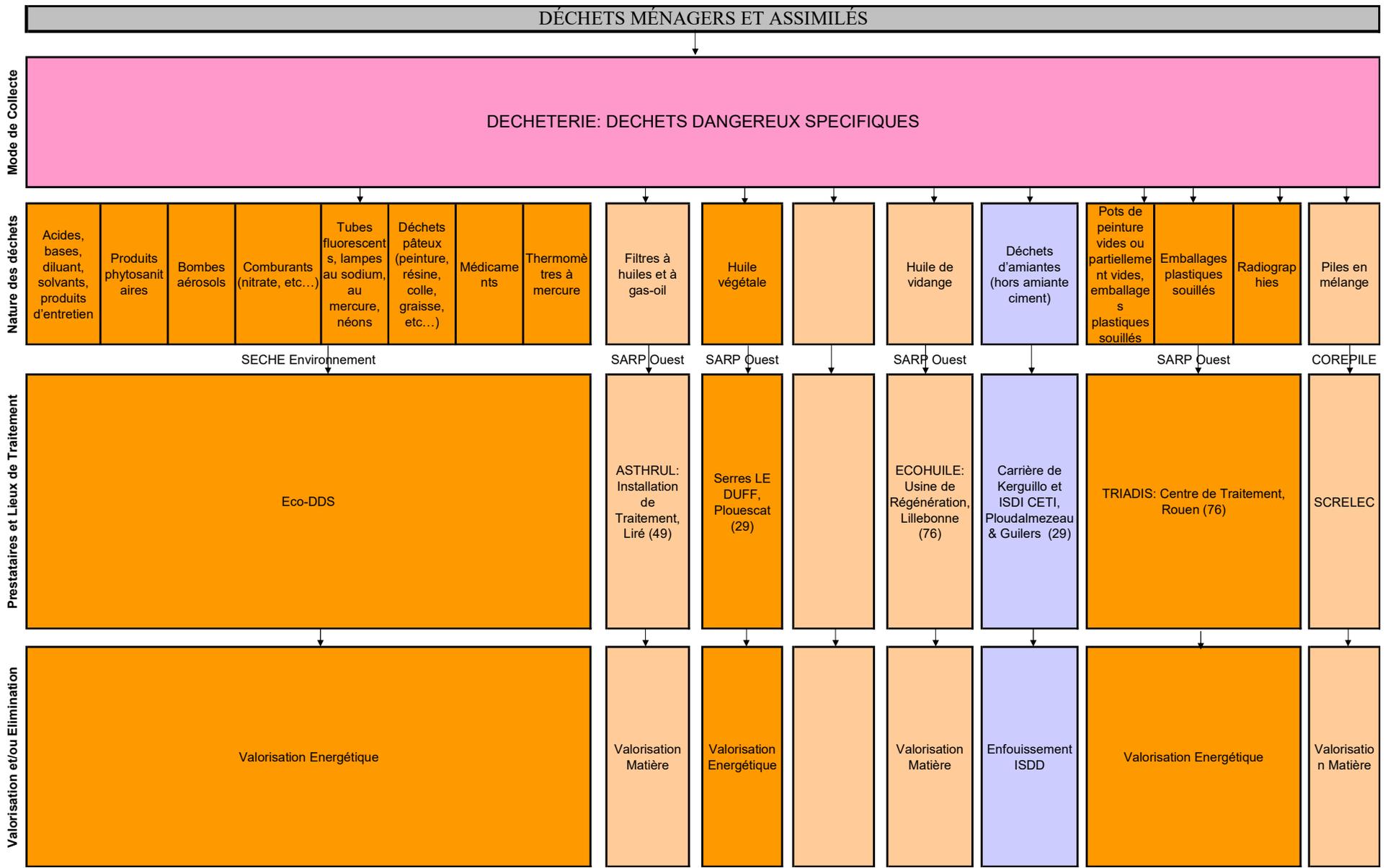
Flux des déchets collectés : Filières de traitement et évolution

Synoptique présentant les flux de déchets collectés

➔ Les déchets collectés sont valorisés ou éliminés dans des filières agréées.







FLUX 1 : LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Evolution des tonnages d'OMr collectés 1996-2022



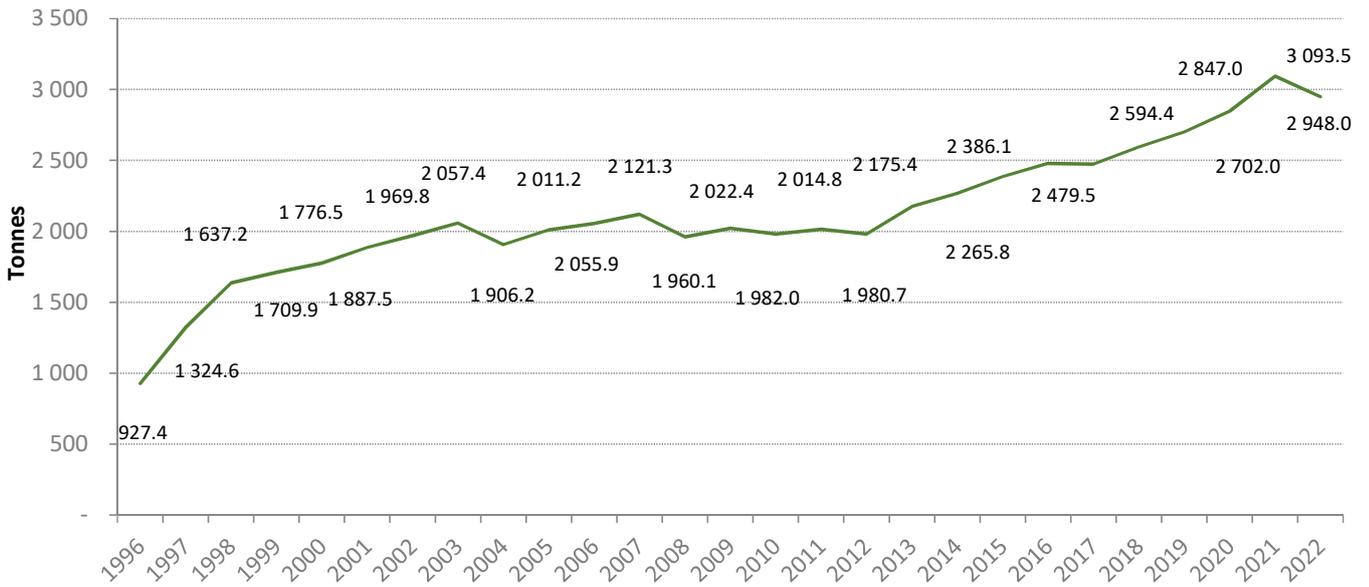
De 2006 à 2012, malgré une population en constante progression, une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées était constatée. Les tonnages collectés ont fortement diminués à partir de 2013 et le passage à la collecte alternée. Les tonnages continuent de diminuer mais de manière moins prononcés ainsi que le ratio kg/habitant.

FLUX 2 : RECYCLABLES

LES PERFORMANCES DE COLLECTE :

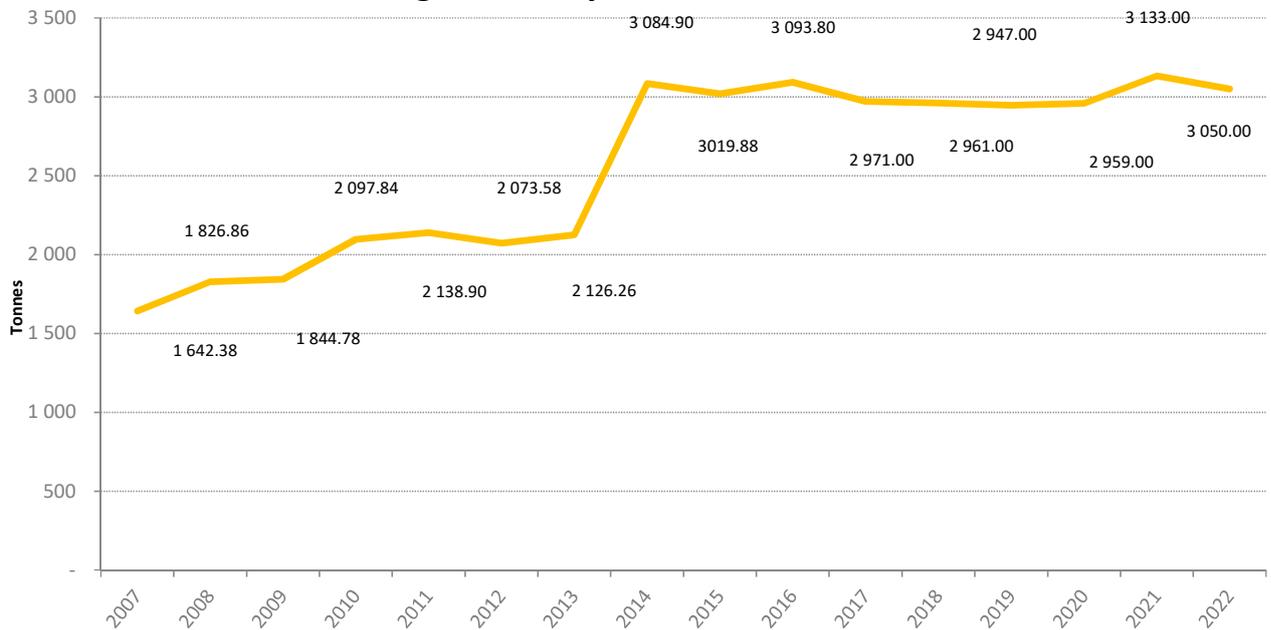
Verre:	54 kg/hab. DGF/an
Recyclables:	56 kg/hab. DGF/an
Total Collecté:	110 kg/hab. DGF/an

Evolution des tonnages de verre collectés 1996 - 2022



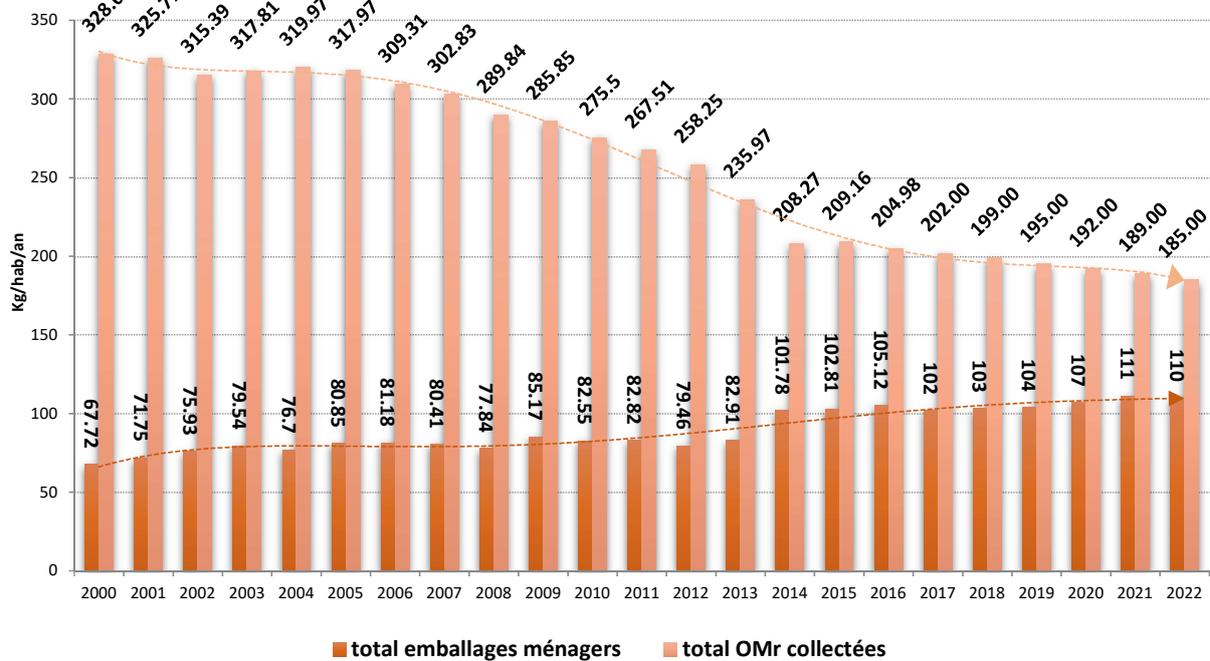
De 2013 à 2016 le verre a présenté une croissance annuelle entre 3 et 5 %. Les tonnages se sont stabilisés en 2017 et ont repris leur progression depuis 2018. En 2022, nous constatons une baisse des tonnages dû à une reprise de la consommation hors foyer, période post covid et fermetures de bars restaurants (2020-2021).

Evolution des tonnages des recyclables collectés 2007 -2022



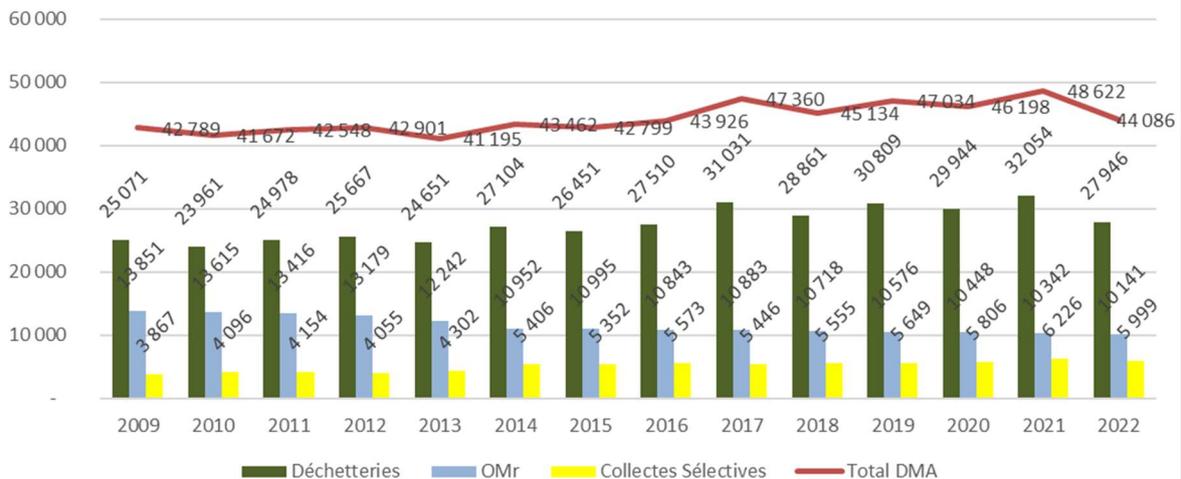
Après la forte augmentation des tonnages de recyclables en 2013, on observe une légère diminution depuis 2016, puis une légère progression en 2020 et en 2021, qui s’explique par l’extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques. Une légère baisse en 2022 peut s’expliquer par un ralentissement de la consommation des ménages dans une situation d’inflation.

Comparaison OMr collectées et Emballages Ménagers (Points Propres) par hab/DGF



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchetteries	25 071	23 961	24 978	25 667	24 651	27 104	26 451	27 510	31 043	28 861	30 809	29 944	32 054
OMr	13 851	13 615	13 416	13 179	12 242	10 952	10 995	10 843	10 883	10 718	10 576	10 448	10 342
Collectes Sélectives	3 867	4 096	4 154	4 055	4 302	5 406	5 352	5 573	5 446	5 555	5 649	5 806	6 226
Total DMA	42 789	41 672	42 548	42 901	41 195	43 462	42 799	43 926	47 372	45 134	47 034	46 198	48 622

Evolution des tonnages d'OMr, de Collecte Sélective et de déchèterie (en tonnes)



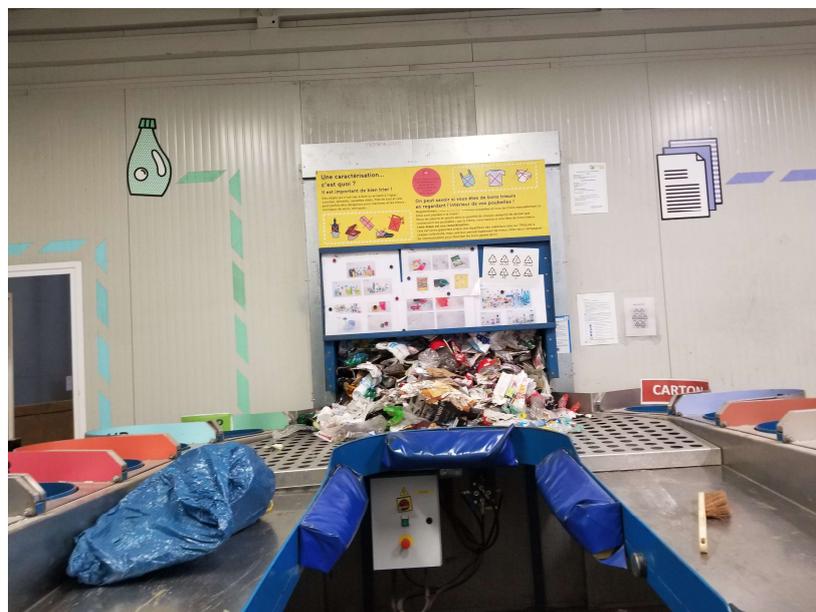
On constate une augmentation de la production globale des déchets jusqu'à 2017 avec néanmoins une fluctuation depuis pour atteindre un niveau de 48 622 tonnes en 2021. En 2022, la baisse notable des déchets verts relatives probablement à la sécheresse porte ainsi à 44086 tonnes de production globale de déchets sur le territoire. La part OMr baisse très légèrement, la part des collectes sélectives diminue de 4% principalement lié aux verres

LA CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les centres de tri prestataires de Pays d'Iroise Communauté étant « multiclients », les déchets collectés sélectivement sur chaque commune « cliente » sont mélangés pour être introduits dans la chaîne de tri.

La production est affectée à chaque client grâce aux caractérisations effectuées pour chaque matériau tout au long de l'année.

La caractérisation consiste en un prélèvement moyen de 80 kg de déchets lors d'un déchargement. Les déchets sont alors triés à la main par un opérateur puis pesés par catégorie. Un minimum de 18 caractérisations par flux est effectué par le prestataire de tri selon un plan de caractérisation définie par la communauté.



Salle de caractérisation à Triglaz

ANNEXE 2

**Indicateurs Financiers
et
Administratifs**

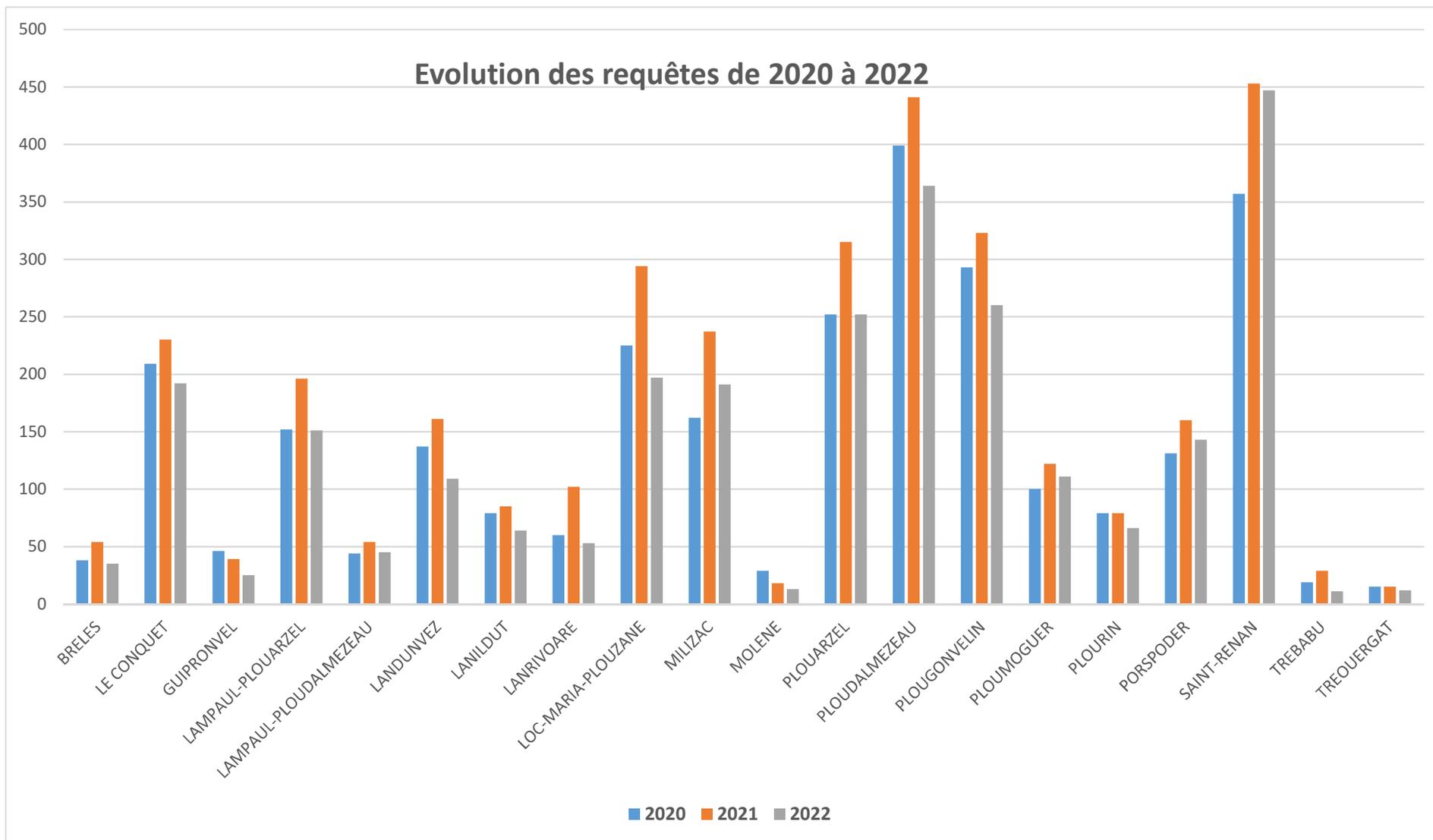
REDEVANCES ORDURES MENAGERES

TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2022
 (RÉCLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)

COMMUNES	Nombre de Redevances	Nombre de requêtes	Taux de requêtes / au nombre de redevances	Taux / Total des requêtes
BRELES	403	35	8,68%	1,28%
LE CONQUET	1782	192	10,77%	7,00%
GUIPRONVEL	335	25	7,46%	0,91%
LAMPAUL-PLOUARZEL	1431	151	10,55%	5,51%
LAMPAUL-LOUDAL.	409	45	11,00%	1,64%
LANDUNVEZ	1280	109	8,52%	3,98%
LANILDUT	685	64	9,34%	2,33%
LANRIVOARE	656	53	8,08%	1,93%
LOC-MARIA-POUZANE	2276	197	8,66%	7,19%
MILIZAC	1585	191	12,05%	6,97%
MOLENE	300	13	4,33%	0,47%
POUARZEL	2118	252	11,90%	9,19%
LOUDALMEZEAU	3539	364	10,29%	13,28%
POUGONVELIN	2501	260	10,40%	9,49%
POUMOGUER	1037	111	10,70%	4,05%
PLOURIN	574	66	11,50%	2,41%
PORSPODER	1391	143	10,28%	5,22%
SAINT-RENAN	3393	447	13,17%	16,31%
TREBABU	185	11	5,95%	0,40%
TREOUERGAT	141	12	8,51%	0,44%
TOTAL	26021	2741	10,53%	100%

TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2020 A 2022

COMMUNES	NOMBRE DE REQUETES		
	2020	2021	2022
BRELES	38	54	35
LE CONQUET	209	230	192
GUIPRONVEL	46	39	25
LAMPAUL-PLOUARZEL	152	196	151
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	44	54	45
LANDUNVEZ	137	161	109
LANILDUT	79	85	64
LANRIVOARE	60	102	53
LOC-MARIA-PLOUZANE	225	294	197
MILIZAC	162	237	191
MOLENE	29	18	13
PLOUARZEL	252	315	252
PLOUDALMEZEAU	399	441	364
PLOUGONVELIN	293	323	260
PLOUMOGUER	100	122	111
PLOURIN	79	79	66
PORSPODER	131	160	143
SAINT-RENAN	357	453	447
TREBABU	19	29	11
TREOUERGAT	15	15	12
TOTAL	2826	3407	2741



FACTURATION DECHETERIES

Tableau I - Récapitulatif par Types de produits Année 2022

Libellé	Montant TTC
Amiante	105.00 €
Bois	3 346.00 €
Déchets Verts	45 886.75 €
Gravats Inertes	3 310.50 €
Encombrants	9 430.00 €
Incinérables	5 833.00 €
Total	67 911.25 €

**Récapitulatif par Types de produits
pour l'année 2022**

